



S.I.A.E.P.A. DU
CUBZADAIS FRONSADAIS

RAPPORT ANNUEL
DU DÉLÉGATAIRE

2020

ASSAINISSEMENT

sogedo

Rapport Annuel du Délégué 2020

Monsieur le Président,

L'année 2020 a été marquée par l'épidémie de COVID-19 en France et dans le monde qui a, comme vous le savez, concerné et fragilisé bon nombre de nos concitoyens.

Durant cette période difficile, SOGEDO a été un acteur des services essentiels à la population et à sa sécurité sanitaire en ce qui concerne l'accès à l'eau potable et l'assainissement des eaux usées.

Nous avons eu un rôle majeur à jouer, comme d'autres services publics, pour le bon fonctionnement des installations de votre collectivité et l'accomplissement de notre mission lors des confinements successifs de la population et des contraintes dans les besoins en eau que cela a pu entraîner.

Tout au long de cette année 2020, nous avons dû nous adapter et mobiliser l'intégralité de nos ressources humaines et de nos moyens techniques face à cette crise majeure avec la préoccupation constante de la protection de notre personnel et de la satisfaction des usagers.

Dans ces circonstances si exceptionnelles, nous avons rempli notre mission et assuré notre engagement de continuité du service public auprès de toutes les collectivités qui nous ont accordé leur confiance et ce grâce à la mobilisation sans faille de nos personnels que je tiens à remercier.

Aussi, nous sommes heureux de vous adresser le Rapport Annuel du Délégué vous apportant l'ensemble des informations relatives à la gestion de votre service public d'eau potable/d'assainissement pour l'année 2020 et nous sommes à votre disposition pour vous apporter toute précision que vous souhaiteriez à cet égard.

Nous tenons à vous remercier de la confiance que vous nous témoignez et sommes heureux de pouvoir continuer à vous accompagner dans la réalisation de vos projets.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Président**, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Le Président

Philippe MERLIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be the name "Philippe Merlin".

.



SOMMAIRE

I – SYNTHÈSE	5
II – LES ABONNÉS DU SERVICE ASSAINISSEMENT	9
II-1 Détail des abonnés au 31/12/2020	9
II-1-1 Taux d’abonnés eau desservis par l’assainissement collectif.....	10
II-1-2 Différents types d’abonnés.....	11
II-1-3 Identification des rejets particuliers.....	11
II-2 Traitement des demandes des abonnés.....	12
II-3 Réclamations clientèles	12
III – LES STATIONS DE TRAITEMENT	13
III-1 Suivi des indicateurs de qualité	13
III-1-1 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel.....	13
III-1-2 Connaissance des réseaux de collecte	14
III-2 Suivi des consommables	17
III-2-1 Consommation énergétique	17
III-2-2 Ensemble des sous-produits.....	19
III-3 Le bilan annuel des stations de traitement	21
III-3-1 Station d’épuration de PORTO	21
III-3-2 Station d’épuration de PEUJARD.....	24
III-3-3 Station d’épuration de CAVIGNAC	26
III-3-4 Station d’épuration de LUGON.....	28
III-3-5 Station d’épuration de GALGON	30
III-3-6 Station d’épuration de FRONSAC	32
III-3-7 Station d’épuration de SAINT ROMAIN LA VIRVEE	34
III-3-8 Station d’épuration de PERISSAC.....	35
III-3-9 Station d’épuration de VILLEGOUGE.....	37
III-3-10 Station d’épuration de PRIGNAC-ET-MARCAMPS.....	39
III-3-11 Station d’épuration de VERAC	41
IV – LES INTERVENTIONS DE L’ANNEE 2020.....	42
IV-1 Les interventions sur les ouvrages d’assainissement	42
IV-1-1 Opérations de programme de renouvellement	42
IV-1-2 Opérations de garantie de renouvellement	42
IV-2 Les interventions sur le réseau d’assainissement.....	43
IV-2-1 Opérations de curage	43

IV-2-2 Opérations de désobstruction	44
IV-2-3 Débordements chez les usagers.....	44
IV-3 Le suivi des travaux de la collectivité	44
IV-4 Les réponses aux DT-DICT.....	47
V – FACTURATION ET BILAN FINANCIER	48
V-1 Tarif pour une consommation de 120 m3/an	48
V-2 Facturation.....	49
V-3 Situation sur l'exercice	50
V-4 Ecrêtement et dégrèvement	50
V-5 Compte rendu financier 2020	52
VI – LES PROPOSITIONS D'EVOLUTION	53
VI-1 Stations d'épuration.....	53
VI-2 Réseau de collecte :	55

ANNEXES :

ANNEXE 1 : Présentation du Compte Rendu Financier

ANNEXE 2 : Récapitulatif annuel de l'auto-surveillance de la STEP de Porto 2020

I – SYNTHÈSE

Domaine	Indicateurs spécifiques	Unité	2019	2020	Evolution
Gestion patrimoniale	Nombre de stations d'épuration	-	11	11	0.00%
	Nombre de postes de relèvement	-	109	113	3.67%
	Linéaire Réseau Gravitare	ml	218 122	223 086	2.28%
	Linéaire Réseau Refoulement	ml	61 925	63 463	2.48%
	Indice de connaissance des réseaux	Points	85	85	0.00%
	Indice de connaissance des rejets directs au milieu naturel	Points	80	80	0.00%
	Nombre de secteurs nécessitant un curage fréquent par 100 km de réseau	-	4.6	4.5	-2.24%
	Conformité des performances épuratoires	-	Oui	Oui	-
Continuité du service	Taux de débordement des effluents chez les usagers	Nb /1000 hab	0.00	0.00	0%
	Linéaire de curage réalisé	ml	30 837	30 952	0.37%
	Volumes Assainissement facturés	m3/an	1 430 861	1 554 936	8.67%
	Volumes traités	m3/an	1 866 470	1 979 935	6.08%
	Boues traitées	t MS/an	569.9	654.8	14.91%
	Conformité de la filière boues	%	100%	100%	0.00%
Gestion des abonnés	Nombre d'abonnés	-	14 126	14 553	3.02%
	Nombre d'abonnés domestiques	-	14 126	14 553	3.02%
Tarifs	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	3.14%	2.75%	-12.57%
	Taux de réclamations	Nb /1000 ab	0.21	0.89	320.62%
	Prix de l'Assainissement pour 120 m3	€TTC / m3	3.10	3.12	0.90%

Indicateurs spécifiques d'après l'arrêté ministériel du 2 Mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement

Récapitulatif des indices réglementaires de décret et de l'arrêté du 2 mai 2007

Les données et indicateurs relatifs aux caractéristiques et à la performance du service qui sont présentés dans le tableau ci-dessous et dont la production relève de la responsabilité du délégataire dans le cadre du présent contrat vous permettront de faire figurer dans votre rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) les indicateurs descriptifs du service et les indicateurs de performance demandés par le décret du 2 mai 2007.

Le tableau suivant présente également les données et indicateurs dont la production relève de la responsabilité de la collectivité dans la mesure où ceux-ci ont pu être collectés à la date de réalisation du rapport.

Code	Thème	Titre	Unité	Origine	2020
Indicateurs descriptifs des services d'assainissement					
D201.0	Abonnés	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Nb	INSEE	32 159
D202.0	Réseau	Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	Nb	Collectivité	4
D203.0	Boue	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	t MS	SOGEDO	654.8
D204.0	Abonnés	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	€ TTC/m3	SOGEDO	3.12
Indicateurs de performance					
IP201.1	Abonnés	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	Collectivité	63%
IP202.2	Réseau	Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	De 0 à 120 points	SOGEDO	85
IP203.3	Collecte	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié au regard de l'application de la directive ERU	0 à 100	Police de l'eau	NC
IP204.3	Epuration	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié au regard de l'application de la directive ERU	0 à 100	Police de l'eau	NC
IP205.3	Epuration	Conformité de la performance d'ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié au regard de l'application de la directive ERU	0 à 100	Police de l'eau	NC
IP206.3	Boue	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	SOGEDO	100%
IP207.0	Gestion financière	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	€ / m3 facturé	SOGEDO	0.026
IP251.1	Abonnés	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Nb / 1000 hab dess.	SOGEDO	0.00
IP252.2	Réseau	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	Nb / 100km	SOGEDO	4.5
IP253.2	Réseau	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte d'eaux usées	%	Collectivité	0.25%
IP254.3	Epuration	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application pour la police de l'eau	%	SOGEDO	100%
IP255.3	Collecte	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	De 0 à 120 points	SOGEDO	80
IP256.2	Gestion financière	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Année	Collectivité	NC
IP257.0	Gestion financière	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	Service d'eau potable	2.75%
IP258.1	Abonnés	Taux de réclamations	Nb / 1000 abonnés	SOGEDO	0.89

Arrêté du 21 juillet 2015

L'arrêté du 21 juillet 2015, relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, remplace l'arrêté du 22 juin 2007, relatif aux prescriptions techniques, aux modalités de surveillance et au contrôle des installations d'assainissement collectif et des installations d'assainissement non collectif de capacité supérieure à 1,2 kg/j de DBO5.

Cet arrêté ne s'applique pas aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5,

Les évolutions concernant votre collectivité sont les suivantes.

Exploitation et entretien des systèmes de collecte et de traitement des eaux usées :

- Le service de l'assainissement comprend une station d'épuration de capacité supérieure à 600 kg/j de DBO5, soit 10 000 EH : **la station de Porto (14 000 EH).**

Un registre doit être tenu à jour sur la station, il mentionnera notamment les incidents et pannes, les procédures de maintenance et une liste de points de contrôle des équipements soumis à une inspection périodique.

Cette station fait l'objet d'une analyse des risques de défaillance, et de leurs effets ainsi que des mesures prévues pour remédier aux pannes éventuelles depuis juillet 2017. Cette analyse est transmise au service en charge du contrôle et à l'agence de l'eau ou à l'office de l'eau.

Le système d'assainissement fait l'objet d'un diagnostic permanent tenu à jour en continu et intégré au bilan de fonctionnement annuel.

- Le service de l'assainissement comprend des stations d'épuration de capacité supérieure ou égale à 120 kg/j de DBO5, soit 2 000 EH, et inférieure à 600 kg/j de DBO5, soit 10 000 EH : les stations de :
 - **Peujard (2 500 EH)**
 - **Lugon (4 500 EH)**
 - **Galgon (2 000 EH)**

Un registre doit être tenu à jour sur les stations, il mentionnera notamment les incidents et pannes, les procédures de maintenance et une liste de points de contrôle des équipements soumis à une inspection périodique.

Ces stations font l'objet d'une analyse des risques de défaillance, et de leurs effets ainsi que des mesures prévues pour remédier aux pannes éventuelles depuis juillet 2017. Cette analyse est transmise au service en charge du contrôle et à l'agence de l'eau ou à l'office de l'eau.

Le système d'assainissement doit faire l'objet d'un diagnostic tous les 10 ans. Un programme de gestion des eaux pluviales doit être mis en place si cela est techniquement et financièrement possible.

- Le service de l'assainissement comprend des stations d'épuration de capacité supérieure ou égale à 12 kg/j de DBO5, soit 200 EH, et inférieure à 120 kg/j de DBO5, soit 2 000 EH : les stations de :
 - **Cavignac (1 500 EH)**
 - **Fronsac (1200 EH)**
 - **Saint Romain la Virvée (500 EH)**
 - **Périssac (320 EH)**
 - **Villegouge (540 EH)**
 - **Prignac-et-Marcamps (1 560 EH)**
 - **Vérac (520 EH)**

Un registre doit être tenu à jour sur ces stations, il mentionnera notamment les incidents et pannes, les procédures de maintenance et une liste de points de contrôle des équipements soumis à une inspection périodique.

Le système d'assainissement doit faire l'objet d'un diagnostic tous les 10 ans. Un programme de gestion des eaux pluviales doit être mis en place si cela est techniquement et financièrement possible.

Auto-surveillance des systèmes d'assainissement :

Déversoirs d'orage :

Le service de l'assainissement comprend deux déversoirs d'orage situé à l'aval d'un tronçon collectant une charge brute par temps sec supérieure ou égale à 120 kg/j de DBO5 :

- le DO en amont de la STEP de Peujard.
- le DO en amont de la STEP de Porto

Ces deux DO sont équipés afin de pouvoir mesurer le temps de déversement journalier et estimer le débit déversé.

Trop-plein sur séparatif :

Le service de l'assainissement ne comprend pas de trop-plein sur réseau séparatif situé à l'aval d'un tronçon collectant une charge brute par temps sec supérieure ou égale à 120 kg/j de DBO5.

Production documentaire :

Pour une agglomération de taille supérieure ou égale à 120 kg/j de DBO5 et les STEP de capacité nominale supérieure ou égale à 120 kg/j de DBO5, soit les stations suivantes :

- **Porto (14 000 EH)**
- **Peujard (2 500 EH)**
- **Lugon (4 500 EH)**
- **Galgon (2 000 EH)**

Un manuel d'auto-surveillance doit être mis en place et un bilan de fonctionnement doit être rédigé chaque année.

L'ensemble des manuels d'auto-surveillance des stations du Syndicat ont été mis à jour en 2017 et ont été validés par l'administration.

Pour une agglomération de taille supérieure ou égale à 30 kg/j de DBO5 et strictement inférieure à 120 kg/j de DBO5 et les STEP de capacité nominale supérieure ou égale à 30 kg/j de DBO5 et strictement inférieure à 120 kg/j de DBO5, soit les stations suivantes :

- **Cavignac (1 500 EH)**
- **Fronsac (1200 EH)**
- **Saint Romain la Virvée (500 EH)**
- **Périssac (320 EH)**
- **Villegouge (540 EH)**
- **Prignac-et-Marcamps (1 560 EH)**
- **Vérac (520 EH)**

L'ensemble des cahiers de vie des stations du Syndicat ont été mis à jour en 2016 et ont été validés par l'administration.

Pour une agglomération de taille supérieure ou égale à 12 kg/j de DBO5 et strictement inférieure à 30 kg/j de DBO5 et les STEP de capacité nominale supérieure ou égale à 12 kg/j de DBO5 et strictement inférieure à 30 kg/j de DBO5.

Aucune installation du SIAEPA du Cubzadais-Fronsadais n'est concernée par ce cas de figure.

Arrêté du 31 Juillet 2020.

L'arrêté du 31 juillet 2020 vient modifier l'arrêté du 21 Juillet 2015 modifié relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1.2 kg/jour de DBO5.

L'arrêté du 31 Juillet 2020 introduit des obligations des maitres d'ouvrage des « systèmes d'assainissement », dont notamment un diagnostic permanent pour les systèmes d'assainissement traitant une charge supérieure ou égale à 120 kg/j de DBO5. L'arrêté étend l'obligation de réaliser une analyse de risques de défaillance aux systèmes existants avec un nouvel échéancier qui dépend de la charge organique destinée à être traitée par le système d'assainissement.

L'arrêté précise les informations devant être transmises par les maitres d'ouvrage dans le cadre du registre des systèmes d'assainissement. Ces informations sont relatives à la « description, l'exploitation et la gestion du système d'assainissement ».

II – LES ABONNES DU SERVICE ASSAINISSEMENT

II-1 Détail des abonnés au 31/12/2020

COMMUNES	Population	ASSAINISSEMENT						DIVERS		
		Collectif			Non collectif			Abonnés avec ressources privées	Communaux exonérés de SPANC	Compteur "Jardin"
		2019	2020	%	2019	2020	%			
Asques	460	72	70	-2.78%	148	150	1.35%		2	5
Val de Virvée	3 576	670	780	16.42%	842	749	-11.05%	5	6	6
Cadillac en Fronsadais	1 292	562	574	2.14%	27	27	0.00%	1	1	1
Cavignac	2 163	786	816	3.82%	171	173	1.17%		1	11
Cézac	2 645	251	251	0.00%	771	779	1.04%		2	4
Cubnezais	1 591	444	471	6.08%	259	268	3.47%		3	1
Cubzac les Ponts	2 516	942	966	2.55%	198	199	0.51%	2	5	6
Fronsac	1 182	283	282	-0.35%	271	269	-0.74%		4	5
Galgon	3 055	890	900	1.12%	579	590	1.90%		2	10
Gauriaguet	1 348	288	324	12.50%	286	268	-6.29%		1	3
La Lande de Fronsac	2 500	580	613	5.69%	484	486	0.41%		3	5
La Rivière	428	68	68	0.00%	118	116	-1.69%		3	1
Lugon et l'île du Carney	1 338	496	501	1.01%	131	130	-0.76%		2	5
Marsas	1 235	174	174	0.00%	314	317	0.96%		1	6
Mouillac	96				40	42	5.00%			
Perissac	1 212	171	178	4.09%	350	352	0.57%		3	5
Peujard	2 188	741	758	2.29%	113	118	4.42%	1	11	5
Saillans	401				181	180	-0.55%		1	11
St Aignan	209				111	111	0.00%		1	6
St André de Cubzac	12 229	4 639	4 663	0.52%	918	930	1.31%	7	20	48
St Genès de Fronsac	839				345	359	4.06%			11
St Germain la Rivière	393	25	24	-4.00%	143	141	-1.40%		2	4
St Gervais	1 912	607	625	2.97%	165	166	0.61%	2	4	6
St Laurent d'Arce	1 489	166	171	3.01%	453	460	1.55%		2	6
St Michel de Fronsac	531	80	79	-1.25%	171	174	1.75%		1	6
St Romain la Virvée	896	200	208	4.00%	189	191	1.06%		1	7
Tarnes	338				126	127	0.79%		2	
Vérac	945	58	60	3.45%	318	316	-0.63%		2	7
Villegouge	1 280	219	229	4.57%	368	362	-1.63%	1	2	4
Virzac	1 107	322	351	9.01%	162	164	1.23%		3	1
Marcenais	811				349	347	-0.57%			10
Prignac et Marcamps	1 413	392	417	6.38%	256	256	0.00%	1	4	3
TOTAUX	53 618	14 126	14 553	3.02%	9 357	9 317	-0.43%	20	95	209

II-1-1 Taux d'abonnés eau desservis par l'assainissement collectif

➡ Nombre d'abonnés eau des communes avec 1 réseau d'assainissement : 23 045

- Nombre d'abonnés assainissement : 14 553
- Taux : 14 553 / 23 045 = **63.15%**

Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	2019	2020	Evolution
Nombre d'abonnés à l'assainissement collectif / Nombre d'abonnés à l'eau potable	62.49%	63.15%	1.51%

II-1-2 Différents types d'abonnés

En application de l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2007, nous définissons différents types d'abonnés :

- **Abonnés domestiques et assimilés** qui sont redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L.213-10-3 du Code de l'Environnement,
- **Abonnés spéciaux** dont la Taxe Contre-Valeur Pollution est perçue directement par l'Agence de l'Eau,

Un abonné est raccordable lorsqu'un réseau de collecte des eaux usées passe à proximité de sa propriété.

II-1-3 Identification des rejets particuliers

Les abonnés de type "industriel" raccordés et susceptibles d'avoir une influence significative sur le fonctionnement du système d'assainissement sont :

Etablissement	Activité	Charge polluante rejetée (kg DBO5/j)	Caractéristiques de l'effluent	Volume rejeté (m3/an)	Date de convention spéciale de rejet
CUSENIER	Vinification	80kg/j	Eaux de lavage	14 867	21/12/2009
Commune de St Mariens	Domestique + laverie	Théorique 15kg/j	Commune	26 564	17/11/2005
Géant	Grande Distribution	Théorique 14.4kg/j	Eaux de lavage	5 836	07/09/2012
Jaillance Brouette	Vinification	6.56kg/j	Eaux de lavage	704	15/07/2013

Chaque année, Sogedo prend contact avec les industriels du territoire afin qu'ils entreprennent des analyses de leurs rejets au réseau d'assainissement collectif eaux usées. En fonction de ces résultats, les coefficients de pollution sont calculés pour autoriser les facturations au plus juste.

II-2 Traitement des demandes des abonnés

SOGEDO mène une politique de proximité pour répondre aux besoins des abonnés. Leurs demandes sont exclusivement traitées par l'agence locale.

Le tableau suivant est une synthèse de l'activité liée à la relation clientèle :



Traitement des demandes des abonnés	Réclamations 2019	Réclamations 2020
Abonnements / Résiliations :	0	0
Facturation :	1	8
Problèmes techniques :	2	3
Travaux réalisés par SOGEDO :	0	2
TOTAL	3	13

II-3 Réclamations clientèles

En application de l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2007, le taux de réclamations est un **indicateur de performance** défini par le nombre de réclamations écrites rapporté pour 1000 abonnés.

Taux de réclamations / 1000 abonnés	2020
Nombre de réclamations écrites	13
Nombre d'abonnés	14 553
Taux de réclamations / 1000 abonnés	0.89

III – LES STATIONS DE TRAITEMENT

III-1 Suivi des indicateurs de qualité

III-1-1 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel

Afin de recenser et corriger les rejets inopinés d'effluents non traités directement au milieu naturel, un **indicateur de performance**, dont la valeur est comprise entre 0 et 120, a été défini sur les critères suivants :

Indicateur	Définition
Connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	<p>➤ Etape A : Eléments communs à tous les types de réseaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> + 20 : Localisation des points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte non raccordés, déversoirs d'orage, trop-pleins de poste de refoulement) + 10 : Evaluation de la pollution collectée en amont de chaque point de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés) + 20 : Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejets au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement + 30 : Réalisation de mesures de débit et pollution sur ces rejets + 10 : Présentation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration + 10 : Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur ceux-ci <p>Eléments suivants pris en compte si Etape A > 80 points</p> <p>➤ Etape B : Pour les secteurs équipés (même partiellement) en réseaux séparatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> + 10 : Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total <p>➤ Etape C : Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes</p> <ul style="list-style-type: none"> + 10 : Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage

Indice de la connaissance des rejets au milieu naturel	2020
Localisation des points de rejets potentiels	80

Les données nécessaires à l'amélioration de la connaissance du fonctionnement du réseau et à la limitation de la pollution directement rejetée au milieu naturel ne peuvent être obtenues que par la réalisation d'un diagnostic très précis du réseau de collecte.

III-1-2 Connaissance des réseaux de collecte

Un Système d'information Géographique (SIG) est utilisé suite à la mise à jour et la numérisation des plans du réseau de collecte des eaux usées. Les informations connues concernant la structure, la dimension et l'âge des équipements et canalisations, y sont répertoriées, ainsi qu'un historique et la localisation des interventions effectuées au cours de l'année.

Le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 vient préciser les dispositions de l'article 161 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant sur l'engagement national pour l'environnement. Les collectivités sont tenues, au 31 décembre 2013, d'avoir établi un descriptif détaillé des réseaux d'assainissement.

Pour juger de l'établissement du descriptif détaillé, le ministère de l'environnement a fait évoluer, par un nouveau décret du 2 décembre 2013, l'indicateur de performance IP202.2 « Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées ».

Ce décret modifie en profondeur cet indicateur y compris le barème d'attribution des points (passage du barème de 100 points à 120 points).

Afin de considérer que les collectivités disposent du descriptif détaillé, cet indice doit atteindre une valeur supérieure ou égale à 40 points.

Toutefois, aucune pénalité ne vient sanctionner les collectivités n'ayant pas atteint la valeur de 40.

Vous trouverez page suivante la décomposition de cet indice ainsi que le nombre de points que nous avons été en mesure d'attribuer à chaque paramètre.

Ce descriptif détaillé doit vous permettre d'établir un plan pluriannuel de renouvellement du réseau de collecte des eaux usées. Le remplacement des conduites anciennes et présentant des défauts importants permettra d'améliorer le taux de collecte des eaux usées et de limiter les eaux parasites.

Nos techniciens complètent chaque jour cette base de données. Nous sommes à votre entière disposition pour vous transmettre les données nécessaires à la gestion patrimoniale de votre réseau de distribution.

Barème	Critères	Informations disponibles	Points attribués
+ 10 points	Existence d'un plan des réseaux de collecte des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (poste de refoulement ou de relèvement, déversoirs d'orage,...), et s'ils existent, les points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement.	Oui	10
+ 5 points	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés (extension, réhabilitation, ou renouvellement des réseaux) et les données acquises depuis la dernière mise à jour. Mise à jour à minima annuelle du plan.	Oui	5
L'obtention des 15 premiers points est nécessaire, avant de pouvoir ajouter les points suivants :			
+ 10 points	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage, de la précision des informations cartographiques, et pour au moins la moitié du linéaire total de réseau les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons.	Oui	10
Lorsque les matériaux et les diamètres sont renseignés pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué lorsque les informations sur les matériaux et diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total.			
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons sont renseignées	100%	5
+ 10 points	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, pour au moins la moitié du linéaire total de réseau.	Oui	10
Lorsque l'année ou la période de pose est renseignée pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué lorsque l'année ou la période de pose est renseignée pour au moins 95% du linéaire total.			
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les années ou périodes de pose des tronçons sont renseignées	100.0%	5
A ce stade du barème, 40 points au minimum doivent être obtenus pour pouvoir y ajouter les points suivants :			
+ 10 points	Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, pour au moins la moitié du linéaire total de réseau.	Non	0
Lorsque l'altimétrie est renseignée pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué lorsque l'altimétrie des canalisations est renseignée pour au moins 95% du linéaire total.			
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur l'altimétrie des tronçons sont renseignées	11%	0
+ 10 points	Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...)	Oui	10
+ 10 points	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existant sur les ouvrages de collecte et transport des eaux usées.	Oui	10
+ 10 points	Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite).	Oui	10
+ 10 points	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,...)	Oui	10
+ 10 points	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa résiliation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectués à leur suite.	Non	0
+ 10 points	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins trois ans).	Non	0
Nombre de points total obtenus			85

Compte tenu de la valeur de l'indice, votre collectivité dispose d'un inventaire conforme au décret du 27 janvier 2012. Les informations sur les âges des canalisations doivent encore être complétées et améliorées afin d'obtenir un outil d'aide au renouvellement des réseaux performants.

Nos services techniques se tiennent à votre disposition afin de vous transmettre l'ensemble des données qui vous seront nécessaires dans la programmation de vos prochains travaux.

Il convient de nous transmettre la plus régulièrement possible les plans de recollement liés aux travaux effectués sur votre collectivité afin que nous puissions mettre à jour le Système d'Information Géographique.

Prévention et Sécurité : « Construire sans détruire »

Le décret N°2011-1241 du 5 octobre 2011, dit décret DT-DICT, prévoit la refonte des formulaires CERFA correspondants, la modification des procédures administratives et le renforcement des responsabilités de chacun des acteurs.

Ce décret modifie les documents DT-DICT qui deviennent plus complets et détaillés. En vue d'optimiser la sécurité des biens et des personnes et de sécuriser au mieux la continuité de service, le décret encadre la réalisation de travaux urgents par la mise en place d'avis de travaux urgents « ATU ».

D'autre part, la loi portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 » instaure au sein de l'INERIS, par l'article L554-2 du Code de l'environnement, un guichet unique informatisé qui vise à recenser les concessionnaires de tous les réseaux aériens, souterrains et subaquatiques implantés en France, et les principales informations nécessaires pour permettre la réalisation de travaux en toute sécurité à leur proximité.

Sogedo a ainsi la charge de mettre à jour le guichet unique. Ce guichet est financé en partie par une redevance perçue auprès des exploitants de réseaux.

D'autre part, la réglementation prévoit également l'identification des réseaux selon deux critères :

- Catégorie d'ouvrage :
- - Les réseaux dits sensibles
 - Les réseaux non sensibles.

Remarque : Les canalisations de prélèvement de de distribution d'eau destinée à la consommation humaine relèvent, sauf déclaration contraire de la part de l'opérateur du réseau, de la catégorie des réseaux non sensibles.

- Précision des informations cartographiques : L'arrêté « DT/DICT » instaure à ce titre, trois classes de précision cartographique A, B et C. Pour tous les réseaux, ces classes sont :
- - Classe A : incertitude sur la précision cartographique maximale de 0,40 m.
 - Classe B : incertitude sur la précision cartographique entre 0,40 m et 1,5 m.
 - Classe C : incertitude sur la précision cartographique supérieure à 1,5 m

Les plans de récolement doivent obligatoirement être établie dans une classe de précision conforme à la classe A. La réglementation n'impose pas, à ce jour, pour les réseaux « non sensibles » une mise à jour massive de la précision en classe A.

III-2 Suivi des consommables

III-2-1 Consommation énergétique

Consommations électriques annuelles (kWh)	2019	2020	Evolution
TOTAL STEP	1 683 446	1 475 167	-12.37%
TOTAL POSTES DE REFOULEMENT	605 218	663 926	9.70%
TOTAL STEP ET POSTES	2 288 664	2 139 093	-6.54%

Détail par installation :

NATURE	Dénomination	Consommations en Kw/h			Commentaires
		2019	2020	Evolution	
STEP	Fronsac	44 225	44 645	0.95%	
STEP	Lugon	241 923	248 496	2.72%	
STEP	Cavignac	79 645	79 040	-0.76%	
STEP	Galgon	69 022	80 579	16.74%	
STEP	Peujard	193 655	211 079	9.00%	
STEP	Porto	1 048 520	802 253	-23.49%	
STEP	Villegouge	296	303	2.36%	
STEP	Perissac	2 428	3 456	42.34%	
STEP	Saint Romain	3 732	5 316	42.44%	
TOTAL STEP		1 683 446	1 475 167	-12.37%	
PR CUBNEZAIS	Saint Martial	47 528	54 780	15.26%	
PR CUBNEZAIS	Bourg Cubnezais	6 248	7 325	17.24%	
PR VERAC	Maurins	847	787	-7.08%	
PR PRIGNAC ET MARCAMPS	Entre 2 monts	1 804	2 191	21.45%	
PR PRIGNAC ET MARCAMPS	Clayac	1 110	3 755	238.29%	
PR CADILLAC EN FRONSADAIS	Galard	3 695	4 688	26.87%	
PR LUGON	Léo Lagrange	3 177	3 295	3.71%	
PR VERAC	Résidence de la tour	3 732	3 313	-11.23%	
PR CEZAC	Fongerveau	9 168	23 391	155.14%	
PR ST ANDRE DE CUBZAC	Fomboudeau - Lavoir	2 022	1 952	-3.46%	
PR CUBZAC LES PONTS	Moulins	737	787	6.78%	
PR CUBNEZAIS	L'Etang	252	158	-37.30%	
PR CUBNEZAIS	Les Murailles	1 118	885	-20.84%	
PR PEUJARD	Le Sartre	2 858	1 957	-31.53%	
PR ST GERVAIS	Tonnellerie	1 318	2 000	51.75%	
PR CAVIGNAC	Papon - la Gare	1 185	1 816	53.25%	
PR FRONSAC	Sauvage Nord	1 935	2 074	7.18%	
PR ST ANDRE DE CUBZAC	Plagne	4 286	3 056	-28.70%	
PR LUGON	Montaigne	680	610	-10.29%	
PR CAVIGNAC	Taillis	236	200	-15.25%	
PR PEUJARD	Maison retraite	986	1 231	24.85%	
PR PEUJARD	Vieux bourg	1 359	1 995	46.80%	
PR PEUJARD	Tertre veine	515	635	23.30%	
PR CUBZAC LES PONTS	Conseillant	43 575	46 373	6.42%	
PR ST ANDRE DE CUBZAC	Robillard	159	121	-23.90%	
PR CUBZAC LES PONTS	Racace 1	454	354	-22.03%	
PR CUBZAC LES PONTS	Basque	34 863	34 945	0.24%	

Synthèse de l'activité - Assainissement

PR CUBZAC LES PONTS	Berard	287	191	-33.45%	
PR ST GERVAIS	Port neuf	45 599	53 286	16.86%	
PR CUBZAC LES PONTS	Picoulet	479	459	-4.18%	
PR PRIGNAC ET MARCAMPS	Moron	8 474	9 941	17.31%	
PR PRIGNAC ET MARCAMPS	Troubat	2 896	2 265	-21.79%	
PR PRIGNAC ET MARCAMPS	Lurzines	5 154	7 754	50.45%	
PR CUBZAC LES PONTS	Racace 2	558	458	-17.92%	
PR ST ANTOINE	Lavoir St Antoine	46 493	46 754	0.56%	
PR VILLEGOUGE	Fourquet	164	112	-31.71%	
PR CAVIGNAC	Lavandières	6 903	8 021	16.20%	
PR PRIGNAC ET MARCAMPS	Nolly	2 556	2 530	-1.02%	
PR ST GERVAIS	J. Brel	3 397	3 312	-2.50%	
PR CUBNEZAI	Constantin	5 685	6 001	5.56%	
PR GALGON	Joffret	1 890	1 035	-45.24%	
PR ST GERVAIS	Rue des Roses - Portelette	2 609	4 223	61.86%	
PR ST ANDRE DE CUBZAC	Les Rouquettes	9 304	10 693	14.93%	
PR FRONSAC	L'Oiseau 1	1 207	1 404	16.32%	
PR CAVIGNAC	Baudet	1 593	2 264	42.12%	
PR ST GERVAIS	Escagnes	3 767	4 111	9.13%	
PR GALGON	La Nauze	348	442	27.01%	
PR VILLEGOUGE	Camelot	1 549	1 798	16.07%	
PR FRONSAC	L'Oiseau 2	1 435	2 042	42.30%	
PR LA LANDE DE FRONSAC	Farideuil	1 983	2 572	29.70%	
PR AUBIE ESPESSAS	La Groupe	1 435	937	-34.70%	
PR ST ANDRE DE CUBZAC	Bourliemont	15 305	17 702	15.66%	
PR CEZAC	Brian	1 291	1 242	-3.80%	
PR LUGON	Campardon	1 196	1 525	27.51%	
PR AUBIE ESPESSAS	Bouchon	29 342	37 702	28.49%	
PR PERISSAC	Abattoirs	298	152	-48.99%	
PR PERISSAC	Mairie Périssac	317	297	-6.31%	
PR PERISSAC	Route de Vêrac	2 035	2 983	46.58%	
PR AUBIE ESPESSAS	Carbonie	20 814	23 841	14.54%	
PR ST GERVAIS	Rue du jonc	2 657	2 866	7.87%	
PR LUGON	Conte	114	152	33.33%	
PR ST ANDRE DE CUBZAC	Seignan	8 358	8 656	3.57%	
PR GALGON	Rigole	1 382	949	-31.33%	
PR SALIGNAC	René Cassagne	1 438	1 247	-13.28%	
PR FRONSAC	Feuillade	6 821	7 301	7.04%	
PR FRONSAC	Port Fronsac	5 737	4 856	-15.36%	
PR ST ANDRE DE CUBZAC	Passage de l'Europe	485	481	-0.82%	
PR SALIGNAC	Laubertrie	457	648	41.79%	
PR ST ROMAIN LA VIRVEE	Fontenelle	4 385	4 181	-4.65%	
PR ST LAURENT D'ARCE	Route du Lavoir	4 925	6 125	24.37%	
PR CUBNEZAI	Pillebourse	701	739	5.42%	
PR ST ANDRE DE CUBZAC	Barotte	509	401	-21.22%	
PR VIRSAC	Petit Berdat	426	423	-0.70%	
PR CUBNEZAI	Napoléon	285	158	-44.56%	
PR LUGON	Arnaud Guilhem	222	317	42.79%	
PR ST ANDRE DE CUBZAC	Romefort	362	403	11.33%	
PR ST LAURENT D'ARCE	Route des Faures	3 350	4 065	21.34%	
PR PEUJARD	Mauco	219	221	0.91%	
PR ST GERMAIN LA RIVIERE	Perillat école	117	141	20.51%	
PR SALIGNAC	Eglise Salignac	878	723	-17.65%	
PR ASQUES	Eglise Asques	119	101	-15.13%	
PR PRIGNAC ET MARCAMPS	Moulinot	557	469	-15.80%	
PR GAURIAGUET	Eglise Gauriaguet	34 751	34 643	-0.31%	
PR GAURIAGUET	Parc Gauriaguet	4 964	5 026	1.25%	
PR LUGON	Renardière	15 134	13 350	-11.79%	

PR FRONSAC	Carrefour La Dauphine	249	189	-24.10%	
PR LA LANDE DE FRONSAC	Maison de retraite	1 803	1 532	-15.03%	
PR ST MICHEL DE FRONSAC	Sable	20 154	16 747	-16.90%	
PR FRONSAC	La Marche	1 949	1 012	-48.08%	
PR ST ANDRE DE CUBZAC	Barouilley Garosse	12 919	14 012	8.46%	
PR MARSAS	Transfert	2 696	2 546	-5.56%	
PR GAURIAGUET	Bouchet	1 487	1 211	-18.56%	
PR CUBNEZAI	Les Fougères	408	359	-12.01%	
PR ST LAURENT D'ARCE	Les écoles Faurès	583	452	-22.47%	
PR LA LANDE DE FRONSAC	Landecotte	1 009	1 113	10.31%	
PR LA RIVIERE	Mairie La Rivière	1 045	1 309	25.26%	
PR AUBIE ESPESSAS	Rue de Cros	2 128	2 010	-5.55%	
PR CUBZAC LES PONTS	Hauts de Dordogne	1 281	1 110	-13.35%	
PR VIRSAC	Magnan	306	254	-16.99%	
PR GALGON	Maleret	754	754	0.00%	
PR MARSAS	Plassin	3 504	4 193	19.66%	
PR CUBZAC LES PONTS	A côté des Moulins	1 281	1 287	0.47%	
PR PEUJARD	Bellue	15 323	13 064	-14.74%	
PR LA LANDE DE FRONSAC	Vincenot	32 600	37 149	13.95%	
PR ST GERVAIS	Lyre St Gervais	2 176	2 258	3.77%	
PR AUBIE ESPESSAS	Puyfaure 1				
PR AUBIE ESPESSAS	Puyfaure 2				
PR AUBIE ESPESSAS	Bufaud				
PR CUBZAC LES PONTS	Résidence Les Moulins				
PR LA LANDE DE FRONSAC	Fontenelle 2				
PR GAURIAGUET	Carbon				
PR VERAC	Collège	Aucune donnée - Pris sur le compteur du collège.			

Remarque : les consommations électriques des postes Puyfaure 1 et 2, Bufaud et Carbon seront connues en 2021.

III-2-2 Ensemble des sous-produits

➤ Produits de dégrillage et tamisage

La quantité de ces produits ne cesse d'augmenter, surtout du fait de l'installation de tamisage en entrée des stations d'épuration.

Les produits sont évacués et transférés vers des sites agréés.

➤ Graisses

Les graisses des différentes stations du SIAEPA du Cubzadai-Fronsadai sont collectées et traitées sur la station de Porto.

Il n'y a pas eu d'apport de graisses extérieures à la collectivité.

➤ Sables

Les sables des différentes stations du SIAEPA du Cubzadai-Fronsadai sont collectés et lavés à la Station de Porto. Les sables lavés sont évacués par l'entreprise PENA.

➤ Produits de curage

Les produits de curage des réseaux du SIAEPA du Cubzadais-Fronsadais sont collectés puis lavés à la Station de Porto.

Les refus sableux sont évacués par l'entreprise PENA.

Il n'y a pas eu d'apports extérieurs au SIAEPA.

III-3 Le bilan annuel des stations de traitement

III-3-1 Station d'épuration de PORTO



➔ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2019	2020	Evolution
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	997 621	1 074 437	7.70%
Dont Volume Matières de vidanges traitées (m3/an)	5 791	5 174	-10.65%
Débit moyen journalier (m3/j)	2 540	2 944	15.89%
Volume by-passé (m3/an)	55 961	46 640	-16.66%
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m3/j)	1 916	1 968	2.71%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m3/j)	3 724	3 911	5.02%

➔ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	908.00	2 071.00	2.28	973.31	226.00	28.00
Sortie Station	62.89	217.63		101.00	29.72	21.07
Rendement épuratoire	93%	89%		90%	87%	25%
Rendement minimum exigé	80%	75%		90%	-	-

➤ AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2019	2020	Evolution
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	24	24	0.00%
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	24	24	0.00%

Les rendements épuratoires de la station sont satisfaisants et répondent aux exigences de l'Arrêté de rejet.

➤ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Traitement des boues	2019	2020	Evolution
Volume extrait de boues liquides (m3/an)	19 812	17 315	-12.60%
Concentration g/l	21.20	18.00	-15.09%
Quantité de Matières sèches (tonnes/an)	430.02	325.73	-24.25%
Nombre d'analyses effectuées	6	7	16.67%
Taux de conformité	100%	100%	0.00%
Destination des boues	AES	PAPREC	
Quantité de boues évacuées selon une filière conforme (T de MS)	569.58	490.74	-13.84%

Produits externes	2019	2020	Evolution
Boues des autres stations d'épuration en M3	7 295	7 740	6.10%
Matières de vidanges en M3	5 791	5 174	-10.65%
Refus de dégrillage (tonnes/an)	85	94	10.12%
Sable en (m3/an)	85	87	2.77%
Graisses en (m3/an)	24	33	37.50%

La station reçoit également depuis septembre 2007 des matières de vidange ainsi que des graisses extérieures.

L'apport des matières de vidange représente une part non négligeable de la charge polluante reçue par la station contrairement à l'apport des graisses.

Pour 2020, la station a reçu un volume de 5 174 m³ de matières de vidange, en baisse par rapport à 2019.

Produits de traitement	2019	2020	Evolution
Polymères (kg/an)	16 800	16 800	0.00%

➤ RECHERCHE EAUX CLAIRES PARASITES

A l'aide de la sectorisation du réseau d'assainissement, Sogedo surveille le fonctionnement du parc de poste de refoulement et entreprend des recherches d'entrée d'eaux claires parasites sur le réseau.



➤ SYSTEME DE COLLECTE

Votre système de collecte est caractérisé par les données suivantes :

Charge hydraulique	2019	2020	Evolution
Volume déversé au milieu naturel au niveau des DO et TP du réseau soumis à autosurveillance (m ³ /an) = A1	0	0	
Volume by-passé en entrée de STEP (m ³ /an) = A2	55 961	46 640	-16.66%
Volume traité par la STEP (m ³ /an) = A3	997 621	1 074 437	7.70%
Volume facturé Secteur de Porto	803 657	751 559	-6.48%
Eaux claires parasites collectées = ECL = A1+A2+A3-Volume facturé	249 925	369 518	47.85%
% Eaux claires parasites collectées : ECL / (A1+A2+A3)	24%	33%	38.95%

III-3-2 Station d'épuration de PEUJARD



Charge hydraulique	2019	2020	Evolution
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	215 852	197 121	-8.68%
Débit moyen journalier (m3/j)	591	651	10.15%
Volume by-passé (m3/an)	30 533	13 256	-56.58%
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m3/j)	391	464	18.67%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m3/j)	763	876	14.81%

➤ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2019	2020	Evolution
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	215 852	197 121	-8.68%
Débit moyen journalier (m3/j)	591	651	10.15%
Volume by-passé (m3/an)	30 533	13 256	-56.58%
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m3/j)	391	464	18.67%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m3/j)	763	876	14.81%

➤ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
-------------------------	------	-----	----------	------	-----	----

Synthèse de l'activité - Assainissement

Entrée Station	212.00	537.00	2.53	296.00	60.00	3.00
Sortie Station	26.28	101.32	/	63.85	18.73	3.36
Rendement épuratoire	88%	81%	/	78%	69%	ND
Rendement minimum exigé	70%	75%	/	90%	-	-

➤ AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2019	2020	Evolution
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	12	12	0.00%
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	12	12	0.00%

➤ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Traitement des boues	2019	2020	Evolution
Volume extrait de boues liquides (m3/an)	5 482	4 876	-11.05%
Concentration g/l	9.00	9.00	0.00%
Quantité de Matières sèches (tonnes/an)	47.32	46.08	-2.62%
Nombre d'analyses effectuées	4	4	0.00%
Taux de conformité	100%	100%	0.00%
Destination des boues	Porto	Porto	

Produits de traitement	2019	2020	Evolution
Polymères (kg/an)	410	525	28.05%

III-3-3 Station d'épuration de CAVIGNAC



➔ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2019	2020	Evolution
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	142 841	151 836	6.30%
Dont Volume d'eaux usées traitées (m3/an) St Mariens	22 378	26 564	18.71%
Débit moyen journalier (m3/j)	391	416	6.39%
Volume by-passé (m3/an)	223	306	37.22%
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m3/j)	292	311	6.51%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m3/j)	619	603	-2.58%

Le canal de sortie ne permet pas d'obtenir une bonne mesure en sortie, ce qui explique le manque de pertinence des volumes par rapport à la pluviométrie.

➔ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	116.50	290.30	2.49	100.10	27.00	3.10
Sortie Station	19.79	79.60		33.10	10.57	0.97
Rendement épuratoire	83%	73%		67%	61%	69%
Rendement minimum exigé	60%	60%		50%	-	-

➔ AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2019	2020	Evolution
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	12	12	0.00%
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	12	12	0.00%

Résultats conformes, exceptés sur les paramètres ammonium et orthophosphate pour lesquels les moyennes annuelles ont été dépassées. La station a été en surcharge hydraulique et organique la majeure partie de l'année, ce qui explique ces dépassements. Par ailleurs, la déconnection des effluents en provenance de St Mariens est prévue au premier trimestre de l'année 2021.

➔ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Traitement des boues	2019	2020	Evolution
Volume extrait de boues liquides (m3/an)	3 213	3 039	-5.42%
Concentration g/l	9.30	8.50	-8.60%
Quantité de Matières sèches (tonnes/an)	30.01	26.31	-12.33%
Nombre d'analyses effectuées	2	2	0.00%
Taux de conformité	100%	100%	0.00%
Destination des boues	Porto	Porto	

III-3-4 Station d'épuration de LUGON



➔ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2019	2020	Evolution
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	214 113	232 230	8.46%
Débit moyen journalier (m3/j)	587	633	7.84%
Volume by-passé (m3/an)	721	1 460	102.50%
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m3/j)	351	404	15.10%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m3/j)	1 279	1 134	-11.34%

➔ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	131.00	326.00	2.49	153.00	38.00	4.00
Sortie Station	1.23	13.89		5.31	1.48	0.22
Rendement épuratoire	99%	96%		97%	96%	95%
Rendement minimum exigé	70%	75%		90%	-	-

L'ensemble des concentrations mesurées témoignent d'un très bon fonctionnement de l'installation.

➤ AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2019	2020	Evolution
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	12	12	0.00%
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	12	12	0.00%

La station a présenté des résultats conformes pour 12 bilans sur 12.

➤ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Traitement des boues	2019	2020	Evolution
Volume extrait de boues liquides (m3/an)	6 351	4 058	-36.10%
Concentration g/l	7.30	11.20	53.42%
Quantité de Matières sèches (tonnes/an)	45.52	41.65	-8.50%
Nombre d'analyses effectuées	4	4	0.00%
Taux de conformité	100%	100%	0.00%
Destination des boues	Porto	Porto	

III-3-5 Station d'épuration de GALGON



➔ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2019	2020	Evolution
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	106 835	128 273	20.07%
Débit moyen journalier (m3/j)	293	338	15.36%
Volume by-passé (m3/an)	Non mesuré	Non mesuré	-
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m3/j)	179	197	10.06%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m3/j)	618	629	1.78%

➔ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	86.00	211.00	2.45	90.23	21.00	2.00
Sortie Station	1.36	10.24		3.61	7.86	0.92
Rendement épuratoire	98%	95%		96%	63%	54%
Rendement minimum exigé	80%	75%		90%	-	-

➤ AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2019	2020	Evolution
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	12	12	0.00%
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	12	12	0.00%

La station a présenté des résultats conformes pour 12 bilans sur 12.

➤ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Traitement des boues	2019	2020	Evolution
Volume extrait de boues liquides (m3/an)	3 406	3 682	8.10%
Concentration g/l	9.00	9.10	1.11%
Quantité de Matières sèches (tonnes/an)	30.60	33.17	8.40%
Nombre d'analyses effectuées	4	4	0.00%
Taux de conformité	100%	100%	0.00%
Destination des boues	Porto	Porto	

III-3-6 Station d'épuration de FRONSAC



➔ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2019	2020	Evolution
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	50 841	57 423	12.95%
Débit moyen journalier (m3/j)	139	156	12.23%
Volume by-passé (m3/an)	-	-	-
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m3/j)	112	133	18.75%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m3/j)	223	216	-3.14%

➔ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	43.10	93.80	2.18	26.50	11.20	1.32
Sortie Station	0.30	2.27		0.80	1.36	0.31
Rendement épuratoire	99%	98%		97%	88%	77%
Rendement minimum exigé	60%	60%		50%	-	-

➔ AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2019	2020	Evolution
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	2	2	0.00%
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	2	2	0.00%

La station a présenté des résultats conformes pour deux bilans sur deux.

➔ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Traitement des boues	2019	2020	Evolution
Volume extrait de boues liquides (m3/an)	2 072	2 086	0.68%
Concentration g/l	7.30	7.60	4.11%
Quantité de Matières sèches (tonnes/an)	15.14	16.89	11.56%
Nombre d'analyses effectuées	2	2	0.00%
Taux de conformité	100%	100%	0.00%
Destination des boues	Porto	Porto	

III-3-7 Station d'épuration de SAINT ROMAIN LA VIRVEE



➤ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2019	2020	Evolution
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	29 345	38 830	32.32%
Débit moyen journalier (m3/j)	80	92	15.00%
Volume by-passé (m3/an)	-	-	-
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m3/j)	56	58	3.57%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m3/j)	135	131	-2.96%

➤ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	15.20	35.70	2.35	10.60	7.60	0.80
Sortie Station	2.00	8.64		0.86	5.36	0.99
Rendement épuratoire	87%	76%		92%	29%	-24%
Rendement minimum exigé	60%	60%		50%	-	-

➤ AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2019	2020	Evolution
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	1	1	0.00%
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	1	1	0.00%

Bilan analytique conforme pour l'année 2020.

➤ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Les boues sont retenues sur les lits de roseaux. Les lits de roseaux sont faucardés une fois par an.

III-3-8 Station d'épuration de PERISSAC



➔ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2019	2020	Evolution
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	17 553	22 812	29.96%
Débit moyen journalier (m3/j)	48	62	29.17%
Volume by-passé (m3/an)	-	-	-
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m3/j)	35	34	-2.86%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m3/j)	75	102	36.00%

* : Pour les petites unités d'épuration, les volumes traités ne sont pas mesurés. Les volumes sont des estimations avec les débits des pompes.

➔ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	36.79	78.41	2.13	41.83	7.80	0.95
Sortie Station	0.81	5.50		0.44	6.72	0.91
Rendement épuratoire	98%	93%		99%	14%	4%
Rendement minimum exigé	60%	60%		40%	-	-

➤ AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2019	2020	Evolution
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	1	1	0%
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	1	1	0%

➤ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés Boues qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Les boues sont retenues sur les lits de roseaux. Les lits de roseaux seront faucardés une fois par an.

III-3-9 Station d'épuration de VILLEGOUGE



➤ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2019	2020	Evolution
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	37 483	25 355	-32.36%
Débit moyen journalier (m3/j)	103	83	-19.42%
Volume by-passé (m3/an)			-

Remarque : le volume d'eau usées traitées en 2020, est sous-estimé du fait d'une panne de débitmètre en janvier et février 2020.

➤ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	18.00	40.00	2.22	7.70	5.10	0.60
Sortie Station	0.00	0.00		0.00	0.00	0.00
Rendement épuratoire	100%	100%		100%	100%	100%
Rendement minimum exigé	60%	60%		50%	-	-

➤ AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2019	2020	Evolution
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	1	1	0.00%
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	1	1	0.00%

Les rejets sont conformes.

➔ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés Boues qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral. Depuis les travaux de modification des lagunes faits en 2006, les boues s'accumulent normalement au fond des bassins.

Nous avons effectué une bathymétrie en 2017 qui ne concluait pas sur la nécessité de curer les lagunes (17 à 19% de boues). Des essais d'élimination des boues par emploi d'un silo épaisseur seront réalisés en 2021.

III-3-10 Station d'épuration de PRIGNAC-ET-MARCAMPS



➔ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2019	2020	Evolution
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	53 986	51 618	-4.39%
Débit moyen journalier (m3/j)	148	141	-4.73%
Volume by-passé (m3/an)			-
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m3/j)	119	111	-6.72%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m3/j)	207	197	-4.83%

➔ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	42.60	114.50	2.69	57.15	11.90	1.30
Sortie Station	0.95	6.40		8.90	2.55	0.80
Rendement épuratoire	98%	94%		84%	79%	38%
Rendement minimum exigé	60%	60%		50%	60%	

Les capacités épuratoires de la station permettent de respecter les rendements exigés.

➤ AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2019	2020	Evolution
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	2	2	0.00%
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	2	2	0.00%

Les bilans analytiques sont conformes pour l'année 2020.

➤ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Une bathymétrie a été réalisée en 2017 indiquant une charge de boues de 18% dans le premier bassin, 17% dans le deuxième, 21% dans le troisième et 20% dans le quatrième.

Les ragondins endommagent fortement les différentes digues encadrant les bassins.

La Mairie de Prignac et Marcamps est chargée du piégeage des nuisibles.

III-3-11 Station d'épuration de VERAC



➤ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2019	2020	Evolution
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	Pas de mesure	Pas de mesure	
Débit moyen journalier (m3/j)	Pas de mesure	Pas de mesure	
Volume by-passé (m3/an)			

Il n'y a aucun moyen de mesurer les volumes entrants et sortants de la station puisque son fonctionnement est intégralement gravitaire.

➤ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	9.00	19.00	2.11	4.10	3.00	0.30
Sortie Station	0.10	1.80		0.10	0.70	0.20
Rendement épuratoire	99%	91%		98%	77%	33%
Rendement minimum exigé	60%	60%		50%	-	-

➤ AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2019	2020	Evolution
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	1	1	0.00%
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	1	1	0.00%

Le bilan analytique est conforme pour l'année 2020.

➤ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Les boues sont stockées dans les lagunes en fond de bassin.

IV – LES INTERVENTIONS DE L'ANNEE 2020**IV-1 Les interventions sur les ouvrages d'assainissement****IV-1-1 Opérations de programme de renouvellement**

Lieu	Description de l'opération	Nature	Montant € HT
Station d'épuration			
STEP Peujard	Sonde de mesure by-pass	Programme	1 650 €
Total STEP			1 650 €
Poste de refoulement			
PR Eglise-Gauriaguet	Remplacement P1	Programme	2 500 €
PR Les Murailles	Remplacement télégestion	Programme	2 500 €
PR Camelot	Remplacement télégestion	Programme	2 500 €
Total PR			7 500 €
TOTAL			9 150.0 €

IV-1-2 Opérations de garantie de renouvellement

Lieu	Description de l'opération	Nature	2020 Montant € HT
Station d'épuration			
STEP de Porto	Automate déshydratation	Garantie	3 000 €
STEP de Cavignac	Remplacement moteur dégraisseur	Garantie	2 650 €
TOTAL STEP			5 650 €
Poste de refoulement			
PR Le lavoir St Antoine	Remplacement télégestion	Garantie	2 500 €
PR Le lavoir St Laurent	Remplacement P1	Garantie	3 210 €
PR Conseillant	Remplacement P2	Garantie	6 857 €
PR Carbonie	Remplacement P2	Garantie	5 125 €
PR Port Neuf	Remplacement P2	Garantie	6 855 €
PR Nolly	Remplacement SOFREL	Garantie	2 500 €
PR Les Lurzines	Remplacement Pompe 1	Garantie	2 714 €
PR Nolly	Remplacement Pompe 2 +PIED	Garantie	5 115 €
TOTAL PR			34 876 €
TOTAL			40 526.0 €

IV-2 Les interventions sur le réseau d'assainissement

IV-2-1 Opérations de curage

De manière à assurer un écoulement optimal des effluents, un curage préventif a été réalisé comme suit :

Curage préventif	2019	2020	Evolution
Réseau			
Eaux usées (ml)	30 837	30 952	0.37%
TOTAL	30 837	30 952	0.37%
Ouvrages singuliers			
Postes de relèvement (nb) *	246	246	0.00%
TOTAL	246	246	0.00%

(*) Les postes de refoulement peuvent être curés entre 2 et 5 fois par an suivant leur type et leur taux d'encrassement. Depuis la mise en place de l'ISO 9001, cette valeur est suivie précisément sur chaque site de traitement (anciennement estimée dans les RAD).

Commune	Linéaires curés (ml)
ASQUES	0
CADILLAC EN FRONSADAIS	1 569
CAVIGNAC	1 156
CEZAC	0
CUBNEZAIS	1 856
CUBZAC LES PONTS	2 965
FRONSAC	0
GALGON	1 095
GAURIAGUET	1 252
LA LANDE DE FRONSAC	0
LA RIVIERE	0
LUGON ET L'ILE DU CARNAY	758
MARSAS	0
PERISSAC	0
PEUJARD	1 869
PRIGNAC ET MARCAMPES	254
SALIGNAC	658
SAINT ANDRE DE CUBZAC	12 895
SAINT GERMAIN DE LA RIVIERE	0
SAINT GERVAIS	1 652
SAINT LAURENT D'ARCE	0
SAINT MICHEL DE FRONSAC	0
SAINT ROMAIN LA VIRVEE	0
VAL DE VIRVEE	1 965

VERAC	356
VILLEGOUGE	652
VIRSAC	0
TOTAL	30 952

En application de l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2007, les secteurs de collecte des eaux usées (unitaires ou séparatifs EU) nécessitant au moins deux interventions par an (préventives ou curatives) font l'objet d'un **indicateur de performance** présenté ci-dessous :

Nombre de secteurs nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	2019	2020	Evolution
Nombre de secteurs recensés	10	10	0.00%
Linéaire Réseaux Séparatifs et Unitaires (km)	218	223	2.29%
TOTAL	4.6	4.5	-2.24%

IV-2-2 Opérations de désobstruction

Certains désordres sur le réseau de collecte ont nécessité une intervention ponctuelle et rapide. Un récapitulatif des interventions menées cette année est présenté ci-dessous :

Désobstructions	2019	2020	Evolution
Eaux usées (nb)	9	10	11.11%
Branchements EU (nb)	43	33	-23.26%
TOTAL	52	43	-17.31%

IV-2-3 Débordements chez les usagers

En application de l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2007, sont recensés les débordements et inondations d'effluents chez les usagers. Ils sont mesurés par un **indicateur de performance** défini par le nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers ramené au millier d'habitants desservis :

Taux de débordement des effluents chez les usagers	2019	2020	Evolution
Demandes d'indemnisation	0	0	0.00%
Nombre d'habitants desservis (donnée INSEE)	31 824	32 159	1.05%
Taux de débordement des effluents (Nb / 1000 hab)	0.00	0.00	0.00%

IV-3 Le suivi des travaux de la collectivité

Les travaux réalisés sur les installations de la Collectivité font l'objet d'un accompagnement de la part de nos services à toutes les phases de leur réalisation (projet, avancement, réception).

Nous rappelons que les nouvelles installations n'intègrent le patrimoine affermé qu'après fourniture des plans de récolement par les entreprises mandatées et réception des travaux par le maître d'ouvrage.

L'ensemble des autres travaux réalisés par le Syndicat dans le cadre du renouvellement des canalisations en 2019 est présenté ci-après :

Liste des canalisations renouvelés et extensions de réseau (Syndicat)

Commune	Adresse	Type	Linéaire (ml)	Diamètre	Matériau
AUBIE ESPESSAS	Impasse Puyfaure	Extension	1450	200	PVC
		Extension	132	125	PVC
		Extension	220	75	PVC
	Impasse du Lavoir	Extension	206	75	PVC
	Rue de Bufaud	Extension	183	63	PVC
MARSAS	Collège	Extension	109	90	PVC
TOTAL			2300		

Liste des canalisations renouvelés et extensions de réseau (Syndicat)

Commune	Adresse	Type	Linéaire (ml)	Diamètre	Matériau
SAINT ANDRE DE CUBZAC	Chemin de Gombaudo	Renouvellement	610	315	PVC
SAINT ANDRE DE CUBZAC	Chemin de Gombaudo	Renouvellement	254	315	PVC
TOTAL			864		

Liste des extensions de réseau par les Lotissements

Commune	Adresse	Type	Linéaire (ml)	Diamètre	Matériau
CAVIGNAC	Lotis Le Hameau des Aulnes	Extension	98	200	PVC
CUBNEZAI	Lotis Domaine de La Croix Merlet	Extension	225	200	PVC
CUBZAC LES PONTS	Lotis Le Hameau de Lomagne	Extension	128	200	PVC
GAURIAGUET	Lotis La Muscadelle	Extension	130	160	PVC
PRIGNAC ET MARCAMP	Résidence St André	Extension	112	200	PVC
PRIGNAC ET MARCAMP	Lotis Le Merlot	Extension	349	200	PVC
ST ANDRE DE CUBZAC	Bois Milon	Extension	785	200	PVC
ST LAURENT D'ARCE	Lotis Le Moulin des Faures	Extension	90	200	PVC
TOTAL			1917		

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est défini par le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de conduites renouvelées au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections remplacées à l'identique ou renforcées, ainsi que les sections réhabilitées.

Récapitulatif des travaux réceptionnés	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Moyenne annuelle (sur 5 ans)
Renouvellement branchements (nb)	0	3	7	0	89	18	23
Extensions de réseau (km)	7.262	5.525	3.149	3.021	1.307	4.217	3.444
Renouvellement de réseau (km)	0.000	0.527	0.000	0.022	1.380	0.864	0.559
Total Annuel (km)	7.262	6.052	3.149	3.043	2.687	5.081	4.002

Indicateurs des réseaux de collecte	2020
Longueur du réseau gravitaire (km)	223.07
Longueur du réseau de refoulement (km)	62.94
Longueur totale du réseau (km)	286.02
Taux moyen d'extension du réseau (%)	1.54%
Taux moyen de renouvellement du réseau (%)	0.25%

IV-4 Les réponses aux DT-DICT

Gestion des DICT	2019	2020	Evolution
Nombre de DICT traitées	320	550	71.88%
Nombre d'ATU traitées	196	63	-67.86%
Nombre de DT-DICT traitées	1094	893	-18.37%
Nombre de DT traitées	600	662	10.33%
Nombre de DICT émises	0	3	-
Nombre d'ATU émises	312	254	-18.59%
Nombre de DT DICT émises	8	5	-37.50%
Nombre de DT émises	284	247	-13.03%



V – FACTURATION ET BILAN FINANCIER**V-1 Tarif pour une consommation de 120 m3/an**

INDICATEURS FINANCIERS
SIAEPA DU CUBZADAIS FRONSADAIS
SIMULATION DE FACTURE POUR UNE CONSOMMATION ANNUELLE DE 120 M³

Service de l'Assainissement	QUAN TITE	P.U.			MONTANT HT	
		01/01/20	01/01/21	Ecart %	01/01/20	01/01/21
<u>SOGEDO EXPLOITATION</u>						
Prime Fixe (pour l'année)	1	19.993 €	30.360 €	51.9%	19.99 €	30.36 €
Consommation (m ³)	120	0.820 €	0.759 €	-7.4%	98.41 €	91.08 €
<u>COLLECTIVITE</u>						
Prime Fixe (pour l'année)	1	20.400 €	20.400 €	0.0%	20.40 €	20.40 €
Part Collectivité (m ³)	120	1.408 €	1.408 €	0.0%	168.96 €	168.96 €
<u>TIERS</u>						
Modernisation des réseaux de collecte (m ³)	120	0.250 €	0.250 €	0.0%	30.00 €	30.00 €
TVA		10.00%	10.00%		33.776 €	34.080 €
MONTANT TTC DE LA FACTURE				0.9%	371.53 €	374.88 €
MONTANT TTC DU M³ HORS PRIME FIXE				-2.5%	2.726 €	2.659 €
MONTANT TTC DU M³ AVEC PRIME FIXE				0.9%	3.096 €	3.124 €

V-2 Facturation

Tous les ans, les abonnés reçoivent deux factures :

- une première en Mai et Juin correspondant à une estimation de leur consommation
- une seconde en Novembre et Décembre basée sur la relève des compteurs.



Volumes Assainissement facturés internes	2019	2020	Evolution
TOTAL	1 430 861	1 554 936	8.67%

Gestion des Abonnés	2019	2020	Evolution
Facturation :			
Nombre de factures émises :	31 926	33 293	4.28%
Relances :			
Nombre de relances simples :	5 492	4 971	-9.49%
Nombre de relances majorées :	2 800	2 182	-22.07%
Contentieux en cours :			
Nombre :	292	237	-18.84%
Montant (part fermière) en € :	107 520	385 184	258.24%

V-3 Situation sur l'exercice

SOGEDO s'emploie à effectuer les démarches nécessaires afin de recouvrir au paiement des factures émises auprès des usagers.

Le tableau suivant est un récapitulatif des créances non soldées au 31 décembre portant sur l'année précédente :

Exercice précédent	2019	2020
Nombre de factures émises au 31/12/N-1 :	30 614	31 926
Nombre de factures non soldées au 31/12/N :	957	1 057
Montant facturé l'année précédente (€)	4 302 432	5 117 349
Montant impayé au 31/12/N (€):	135 184	140 572
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente :	3.14%	2.75%

V-4 Ecrêtement et dégrèvement

Selon les justifications apportées par les abonnés attestant d'incidents exceptionnels sur leurs installations intérieures, SOGEDO a procédé à des rabais exceptionnels sur la part fermière, dont une synthèse est présentée dans le tableau ci-dessous :

Demands d'écèlement et de dégrèvements Assainissement	2019	2020
Nombre de dossiers traités :	130	135
Volume total écrêté (m ³) :	41 459	48 812
Montant global du écrêtement Sogedo (€) :	32 748.96 €	39 752.11 €

Liste des écrêtements et dégrèvements accordés par commune au cours de l'année :

Commune	Nombre de dossiers	Volumes écrêtés ou dégrévés (en m3)	Montant HT
AUBIE ET ESPESSAS	4	983	803.64
CADILLAC EN FRONSADAIS	11	2 404	1 970.41
CAVIGNAC	2	352	281.24
CEZAC	3	1 767	1 441.80
CUBNEZAIS	2	179	146.78
CUBZAC LES PONTS	14	4 877	3 999.14
FRONSAC	1	856	701.92
GALGON	10	2 202	1 795.13
GAURIAGUET	2	279	228.78
LA LANDE DE FRONSAC	3	442	362.44
LA RIVIERE	3	273	223.14
LUGON ET ILE DE CARNAY	5	896	734.72

MARSAS	1	162	132.84
PERISSAC	2	716	587.12
PEUJARD	12	4 421	3 620.95
PRIGNAC ET MARCAMPS	5	2 206	1 808.92
SALIGNAC	1	124	99.07
ST ANDRE DE CUBZAC	36	16 166	13 107.88
ST ANTOINE	3	1 178	965.96
ST GERVAIS	4	4 922	3 946.49
ST LAURENT D'ARCE	2	784	642.88
ST MICHEL DE FRONSAC	1	423	346.86
ST ROMAIN LA VIRVEE	2	1 022	838.04
VERAC	1	90	73.80
VILLEGOUGE	3	839	687.98
VIRSAC	2	249	204.18
Total Général	135	48 812	39 752.11

V-5 Compte rendu financier 2020

COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION

Année : 2020
 Département : Département Gironde
 Centre : Centre de Saint André de Cubzac (C60)
 Contrat : S.I.A.E.P.A. du CUBZADAIS FRONSADAIS (C6080050)

En €uros

Libellé	2019	2020	Evolution 2019/2020
PRODUITS			
Exploitation du service	1 461 847	1 583 059	8%
Part fixe (abonnements)	284 299	317 301	12%
Part Consommations	1 177 547	1 265 758	7%
Eaux pluviales	0	0	
Collectivités et autres organismes publics	2 629 328	2 807 741	7%
Travaux attribués à titre exclusif	348 188	317 140	-9%
Recettes accessoires	127 534	109 965	-14%
TOTAL DES PRODUITS	4 566 898	4 817 905	5%
CHARGES			
Salaires et Charges	427 729	435 330	2%
Exploitation	415 586	422 785	2%
Travaux	12 144	12 544	3%
Frais de Véhicule	32 249	33 605	4%
Exploitation	32 136	33 380	4%
Travaux	113	225	100%
Energie électrique	277 316	288 361	4%
Transfert et traitement eaux usées	0	0	
Produits de Traitement	67 815	73 958	9%
Analyses	19 873	21 571	9%
Liaisons Télécommunication	19 533	18 558	-5%
Entretiens et réparations des ouvrages de traitement	115 445	98 632	-15%
Entretiens et réparations des Réseaux, Branchements,	6 265	3 268	-48%
Travaux Facturables	292 247	259 890	-11%
Hydrocurage	40 726	62 409	53%
Traitement des boues	159 389	161 957	2%
Amortissements du matériel d'exploitation et Immobilisations	27 574	43 572	58%
Amortissements matériel SOGEDO	22 265	22 374	0%
Immobilisations incorporelles	5 309	21 198	299%
Dépenses au titre du renouvellement contractuel	29 586	58 589	98%
Renouvellement Electromécanique	25 754	58 232	126%
Renouvellement Réseau	3 832	357	-91%
Renouvellement Branchements	0	0	
Facturation, Encasements, Contentieux	39 873	45 261	14%
Frais locaux d'exploitation	71 922	79 857	11%
Impôts et Contribution Economique Territoriale	46 983	49 383	5%
Contribution Economique Territoriale ouvrages	0	0	
Contribution Economique Territoriale bureaux	46 983	49 383	5%
Autres impôts et taxes (Fonciers)	0	0	
Redevances et Participations Contractuelles	2 243	2 243	0%
Frais de Contrôle	0	0	
Autres Redevances (Occupation Domaine Public)	2 243	2 243	0%
Collectivités et autres organismes publics	2 629 328	2 807 741	7%
Divers	0	0	
Contribution des services centraux et recherche	154 333	171 221	11%
TOTAL DES CHARGES	4 460 427	4 715 404	6%
RESULTAT AVANT IMPOT	106 471	102 501	-4%
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	35 490	34 167	
RESULTAT	70 980	68 334	-4%

VI – LES PROPOSITIONS D'EVOLUTION

VI-1 Stations d'épuration

➔ STEP de Porto

Au cours de l'année 2021, la STEP de Porto sera équipée d'une filière de production de biogaz.

Cette installation est très sensible et présente un risque important en terme de sécurité. Le constructeur n'a pas prévu de système de secours par groupe électrogène sur le site. En cas de rupture de l'alimentation électrique, il y a un risque d'effondrement du gazomètre et donc une fuite du biogaz vers le milieu naturel.

Il nous paraît essentiel de mettre en place un groupe électrogène d'une puissance de 180 kVA qui permettrait de maintenir un fonctionnement de la station en mode dégradé.

Les équipements secours seraient les suivant :

- Poste d'entrée
- Dégrilleur
- Poste de sortie
- Surpresseur biogaz
- Alimentation de la torchère

➔ STEP de Périssac

Les mesures et les analyses de l'année 2020 montrent que la station est à saturation hydraulique et organique.

Malgré la rénovation de la station en 2017 et les travaux entrepris par SOGEDO pour améliorer le traitement, les performances ne sont pas conformes.

Il serait nécessaire de mener une nouvelle étude et de mesurer la perméabilité des étages 1 et 2 afin d'établir un diagnostic. Cela permettrait de prévoir les travaux à réaliser pour retrouver des rendements et valeurs conformes à l'arrêté de rejet.



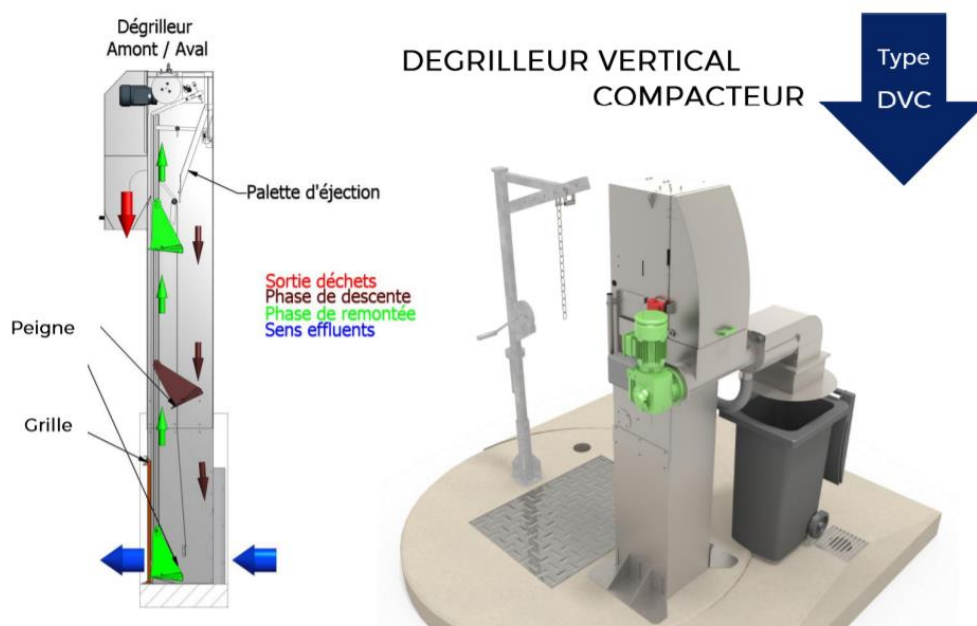
➔ STEP de Prignac et Marcamps

Nous observons depuis deux ans une augmentation significative de la fréquence de curage/nettoyage du débourbeur en entrée de la lagune. Nous sommes passés d'un curage semestriel en 2017 à un curage trimestriel en 2019.

De plus la nature de l'effluent semble aussi changer avec davantage de déchets solides.



Nous vous proposons d'installer un dégrilleur en entrée de la lagune. Cette opération permettrait aussi de mettre en place un canal de mesure afin de comptabiliser plus précisément le volume entrant dans la station. Ces équipements demanderaient la création d'une ligne électrique.



VI-2 Réseau de collecte :

Le réseau de collecte gravitaire traversant la Commune de Saint André de Cubzac présente des dysfonctionnements. Par temps de forts orages, certains tampons du Chemin de Labry se soulèvent en raison de la pression exercée par l'effluent en quantité trop importante arrivant à la STEP de Porto.

Ces tampons présentent des zones de danger pour les habitants que nos services balisent à chaque épisode orageux.

Une étude sur le redimensionnement de ce réseau doit être engagée en parallèle de l'étude portée sur l'agrandissement de la STEP de Porto.

➡ PR Bourlimon – St André de Cubzac

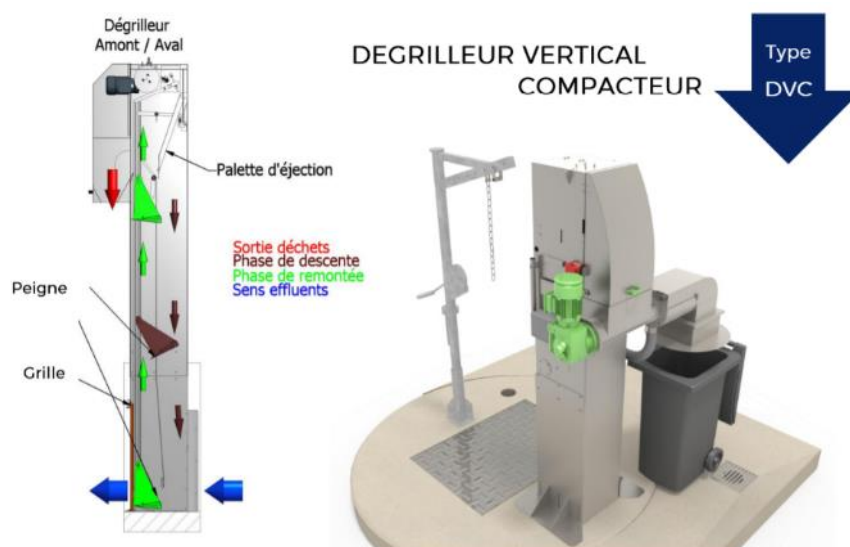
Le poste de relevage de Bourlimon est une installation stratégique pour le transfert des eaux usées vers la station de Porto.

Le PR est nettoyé de manière préventive tous les mois. Malgré cela, il n'est pas rare de constater un bouchage des pompes dû à une importante quantité de filasses.



Nous vous proposons d'installer un dégrilleur en entrée du poste afin de protéger les pompes.

Cet équipement permettra aussi de réduire la quantité de déchet transféré vers le prétraitement de la station de Porto.

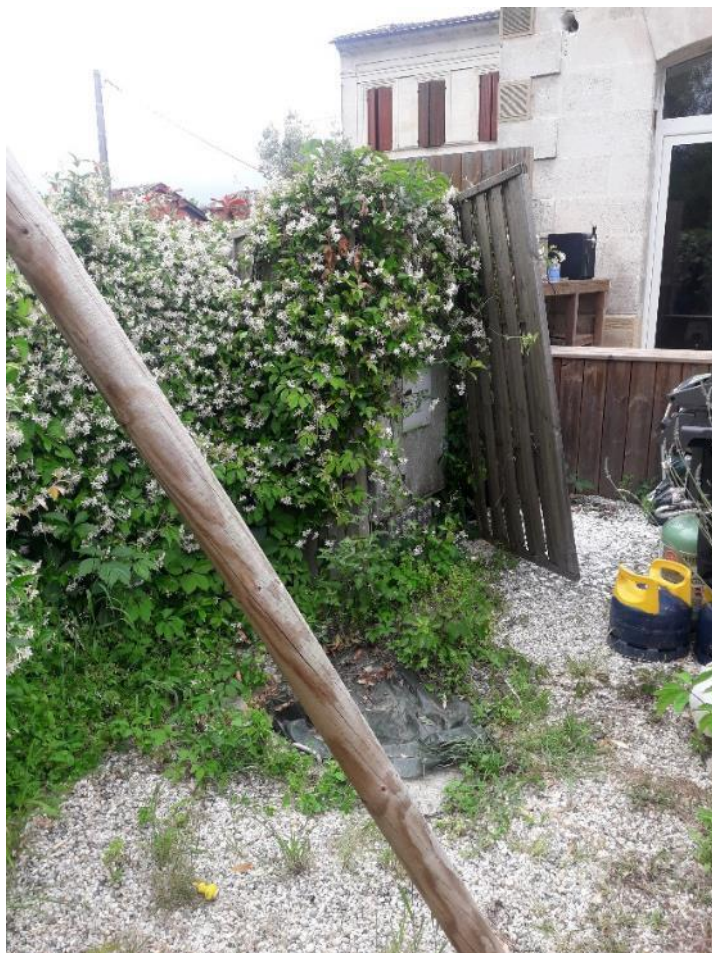


➔ **PR L'Oiseau 1 – L'Oiseau :**

Nos équipes rencontrent des difficultés pour intervenir sur le poste situé en privé de L'Oiseau 1 à Fronsac (accès difficile et portail fermé).

Il serait opportun d'étudier son déplacement pour en améliorer l'accès et l'exploitation.





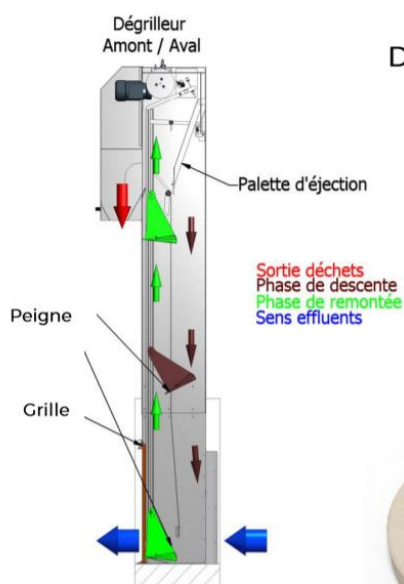
➔ PR Saint Martial – Cubnezais

Le poste de relevage de Saint Martial est une installation stratégique pour le transfert des eaux usées vers la station de Peujard.

Sur cette installation, nous constatons des dépôts très importants de filasses. Cela impose un nettoyage préventif tous les mois afin d'éviter la saturation du PR.

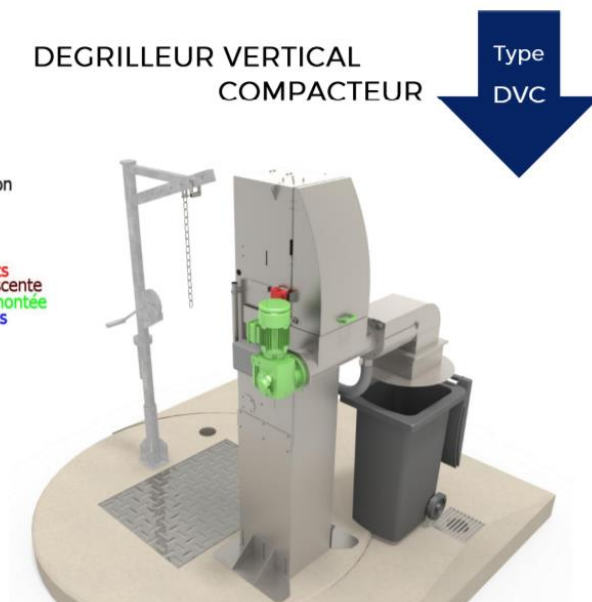
Nous vous proposons d'installer un dégrilleur en entrée du poste afin de protéger les pompes. Cet équipement permettra aussi de réduire la quantité de déchets transférés vers le prétraitement de la station de Peujard.

Il serait aussi nécessaire de revoir la capacité de transfert de ce poste.



DEGRILLEUR VERTICAL
COMPACTEUR

Type
DVC



ANNEXES

ANNEXE 1 : Présentation du Compte Rendu Financier

Présentation du CRF

Le compte rendu financier ci-joint est établi en application des dispositions des articles R3131-3 et suivants du Code de la commande publique qui fait obligation au concessionnaire d'un service public de publier un rapport annuel destiné à informer le délégant sur les comptes, la qualité de service et l'exécution du service délégué. Les chiffres de l'année en cours y sont indiqués et ceux de l'année précédente y sont rappelés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente est systématiquement indiquée.

Modalités d'établissement du CRF et composantes des rubriques

Le CRF regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

Les produits :

Exploitation du service :

Le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part délégataire) se rapportant à l'exercice. Il est fait, dans la mesure du possible, la différence entre le montant total des abonnements et le montant total des m³ vendus. Les recettes des prestations d'entretien du réseau d'eau pluvial, lorsqu'elles sont prévues au contrat de délégation, sont intégrées dans ce poste. Conformément à la réglementation des entreprises privées, ce montant comprend une part de provision afin d'ajuster le chiffre d'affaires sur une année calendaire. On retrouve également dans ce poste les recettes liées aux prestations de contrôles de conformité des branchements et autres recettes accessoires.

Collectivités et autres organismes publics :

Le montant total, hors TVA, des produits collectés pour le compte de la collectivité délégante ainsi que les produits collectés pour le compte des organismes publics (Il s'agit essentiellement de la redevance de Modernisation des réseaux destinée au financement des Agences de l'Eau).

Travaux exclusifs :

Le montant total HT des travaux facturés réalisés par le centre d'exploitation dans le cadre du contrat, en application du bordereau des prix travaux. Il s'agit essentiellement de la création des branchements neufs d'assainissement.

Produits accessoires :

On retrouve dans ce poste les recettes liées aux prestations de contrôles de conformité des branchements et autres recettes accessoires.

L'ensemble des produits figurant au CRF résultent d'une affectation directe au contrat.

Les charges :

Il s'agit de l'ensemble des charges du service délégué. Elles sont composées de charges directes imputées directement au contrat et de charges indirectes réparties en fonction de différentes règles spécifiques. La structure de l'entreprise, avec une forte présence locale, permet une affectation des charges directement au contrat de façon largement prépondérante. Pour les charges indirectes, la répartition se fait au prorata de la valeur ajoutée pour les frais d'exploitation des centres d'exploitation locaux et les frais de structure généraux de l'entreprise et selon d'autres règles spécifiques pour les frais de véhicules, et les frais de facturation.

Salaires et charges :

Le coût de la rémunération des agents SOGEDO, incluant les salaires et charges sociales, les frais de déplacement et de formation professionnelle. Un dispositif de gestion des interventions permet une imputation au plus juste des agents en fonction des interventions effectives pour chaque contrat.

Ce poste comprend également les frais de personnel d'encadrement, de personnel technique en support et de personnel administratif extérieurs au centre d'exploitation mais qui interviennent spécifiquement sur le contrat.

Frais de Véhicule :

Composé du coût d'amortissement des véhicules, du carburant, des frais d'entretien, réparations et d'assurances, ces frais sont ventilés sur le contrat proportionnellement au nombre d'heures du personnel d'exploitation imputé au contrat. Ce poste subit d'importantes fluctuations compte tenu de la volatilité du prix des carburants, de la hausse constante du coût des réparations et des assurances.

Energie électrique :

Cette rubrique comprend le coût des contrats d'électricité et de gaz relatifs aux consommations énergétiques effectives de chaque site du périmètre du contrat. Chaque contrat d'énergie est imputé individuellement au contrat grâce à une base de données détaillée. Cet outil permet un suivi rigoureux des puissances atteintes, de l'évolution des consommations énergétiques et des éventuelles pénalités (énergie réactive et dépassements). Chaque année une analyse des ajustements de puissance et d'option tarifaire nécessaires est réalisée afin d'optimiser au mieux ce poste de charge important. Ces optimisations permettent d'assurer un dimensionnement des contrats au plus proche du besoin sur site. De plus, SOGEDO travaille en collaboration avec son fournisseur d'énergie et se fait accompagner afin d'assurer une veille régulière du marché de l'énergie et d'orienter sa stratégie d'achat. Cette démarche permet de limiter, en partie seulement, la hausse constante et importante du coût de l'énergie constaté ces dernières années.

Transfert et traitement eaux usées :

Cette rubrique comprend le coût du transfert et/ou du traitement des eaux usées vers une collectivité voisine. C'est le cas des collectivités ne disposant pas d'unité de dépollution propre. Une convention régit les modalités techniques et financières du transfert des eaux usées.

Produits de traitement :

Il s'agit des coûts exclusifs des produits entrant dans le processus de dépollution des eaux usées. Ce poste comprend également les charges induites par la location de bidons consignés. On y retrouve dans certains cas les produits de traitements nécessaires à l'élimination de l'H₂S dans les réseaux de collectes.

Analyses :

Le coût annuel des analyses d'eaux usées réalisées dans le cadre des programmes suivants :

- Programme réglementaire fixé par la réglementation nationale ou par arrêté préfectoral spécifique au service d'assainissement et soumis aux contrôles de la Police de l'eau et des Agences de l'eau :

ces analyses peuvent porter sur les eaux situées au niveau des réseaux de collecte ou de la station d'épuration.

- Programme réglementaire d'analyses lié à la surveillance des micropolluants quand la fréquence a été définie par la Police de l'eau et qu'elles sont mises à la charge du délégataire. Programme d'analyses lié au suivi du milieu récepteur éventuellement.
- Programme d'analyses d'autocontrôle, réalisé par et à l'initiative du délégataire.

L'ensemble de ces analyses servent à l'établissement du bilan de fonctionnement du service d'assainissement, puis aux Agences de l'Eau, après validation des services de la Police de l'eau, au versement des aides et primes aux collectivités.

Liaisons télécommunications :

Ce poste comprend les frais des lignes téléphoniques nécessaires à la gestion et à la supervision des sites. On y retrouve le coût des lignes traditionnelle RTC, des lignes spécialisées et des lignes GSM et GPRS.

Entretien des ouvrages de traitement :

L'ensemble des charges liées à l'exploitation des ouvrages de traitement comprenant les éléments suivants : petites fournitures d'entretien (graisses, huiles, petits consommables), le coût des locations d'engin, de l'entretien des espaces verts, les vérifications réglementaires (contrôles normatifs : électriques, anti-bélier, extincteur, équipements de levages) le contrôle et le remplacement des petits équipements de traitements (sonde de mesures, petites fournitures).

Entretien et réparations des réseaux et branchements :

Ce poste de charge comprend les éléments suivants :

- Sous-traitance : prestations de sous-traitance des entreprises extérieures (terrassment, réfection de chaussée etc.)
- Les fournitures réseaux et branchements : pièces de réparations, canalisations, tabouret de branchement, regard, avaloirs et consommables divers,
- La location de matériel de chantier.

Le service achats de SOGEDO optimise de façon permanente les coûts des fournitures et de la sous-traitance, malgré la hausse constante des matières premières. Cette optimisation fait bénéficier à chaque collectivité de l'effet de masse de l'entreprise.

Travaux facturables :

Ce poste comprend les éléments nécessaires à la réalisation des travaux neufs exclusifs :

- Sous-traitance : prestations de sous-traitance des entreprises extérieures (terrassment, réfection de chaussée etc.)
- Les fournitures réseaux et branchements : canalisations, regards, pièces pour les branchements, ...
- La location de matériel de chantier,

Hydrocurage :

L'ensemble des charges d'hydrocurage liées à l'entretien des réseaux de collectes, transit, postes de relèvements, déversoirs d'orages, branchements et stations d'épurations. Le coût de l'hydrocurage préventif et curatif est globalisé. Le recensement de chaque intervention par nos opérateurs permet d'imputer par contrat chaque intervention. On y retrouve le curage des réseaux d'eaux pluviales quand ceux-ci sont prévus au contrat de délégation.

Ce poste de charge intègre également le coût d'évacuation et de traitement de l'ensemble des déchets de curage dans les filières d'élimination agréées.

Traitement des boues :

L'ensemble des charges liées au traitement des boues des stations d'épuration. Le coût de différentes filières d'élimination (valorisation agricole, compostage, incinération, ...) est regroupé. On y retrouve également le suivi agronomique et des plans d'épandages quand ceux-ci sont à la charge du délégataire

Amortissements du matériel d'exploitation et immobilisation :

Sont regroupés dans cette rubrique :

- L'ensemble des amortissements des équipements propriété de SOGEDO qui sont utilisés localement pour l'exécution du contrat. On y retrouve l'amortissement des matériels de chantier, outillages mais également du matériel de bureau de l'agence locale (mobilier, équipement, matériel informatique et télécommunication).
- Une quote-part des immobilisations des équipements des services généraux de SOGEDO sont reventilées grâce à la clé de la valeur ajoutée.
- L'amortissement des équipements financés sur les ouvrages par SOGEDO dans le cadre des obligations du contrat. Ces équipements sont considérés comme des biens de retour et ils sont amortis sur la durée restante du contrat.

Dépenses au titre du renouvellement contractuel :

Ce paragraphe regroupe l'ensemble des charges liées au renouvellement des ouvrages. Il existe trois notions de gestion du renouvellement. Les règles sont fixées dans le contrat de délégation. Pour un même contrat, il peut y avoir plusieurs règles de gestion du renouvellement en simultané et suivant la nature des équipements.

- **Garantie de renouvellement :** Le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service.
- **Programme de renouvellement :** Il s'agit des engagements pris contractuellement par le délégataire sur un programme défini dans le compte d'exploitation. Les opérations font souvent l'objet d'un lissage sur la durée du contrat. S'agissant d'un engagement ferme, le délégataire est tenu de réaliser ces travaux avant la fin du contrat sous peine de compensation financière en fin de contrat.
- **Compte de renouvellement :** Une dotation annuelle est calculée selon les règles définies au contrat de délégation. Ce montant est versé au crédit d'un compte et l'ensemble des opérations de renouvellement vient s'inscrire au débit de celui-ci. Un décompte contractuel est réalisé chaque année afin de suivre la bonne tenue et respect des engagements du délégataire. Il est porté annuellement le montant effectif des dépenses de l'exercice dans le compte rendu financier.

Dans un objectif de lisibilité, nous avons détaillé le renouvellement selon 3 rubriques : renouvellement électromécanique (comprenant postes de relèvements et station d'épuration), réseaux et branchements.

Les montants figurant au titre des dépenses de renouvellement affectés au CRF sont les dépenses effectives au cours de l'exercice considéré. Les dépenses de renouvellement sont donc susceptibles d'évoluer fortement d'un exercice à l'autre selon les travaux réalisés.

Facturation, encaissement et contentieux :

Ce poste de charges regroupe les dépenses des services de facturation de SOGEDO : préparation, traitement et impression des factures, 1^{er} relance, 2^{ème} relance (y compris les frais d'entretien des équipements informatiques, d'impression, de mise sous pli), frais d'affranchissement et d'expédition, frais du service de recouvrement et de la gestion des contentieux. L'ensemble de ces charges est réparti sur chaque contrat proportionnellement au nombre d'abonnés du contrat.

On retrouve également dans ce poste de charge, le coût des prestations de facturation lorsque celle-ci n'est pas réalisée par SOGEDO mais par un autre opérateur (dans le cas où SOGEDO n'est pas délégataire du service public de l'eau potable).

Frais locaux d'exploitation :

Il s'agit de l'ensemble des frais de l'agence locale de rattachement : location, entretien du bâtiment, entretien du matériel informatique et téléphonique, lignes téléphoniques et informatiques dédiés, et toutes autres charges des bâtiments nécessaires à son fonctionnement et à l'accueil des usagers. L'ensemble de ces charges est réparti selon une clé de répartition (Valeur ajoutée) sur l'ensemble des contrats de délégation rattachés à l'agence locale.

Contribution Économique Territoriale (CET) et autres impôts :

La CET est due par les entreprises. Elle est constituée de :

- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), calculée en fonction de la valeur ajoutée produite par l'entreprise ;
- La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), basée sur les biens soumis à la taxe foncière.

Cette rubrique comprend les éléments suivants :

- La CET relative aux ouvrages du service ;
- La CET relative aux biens propres de la société, affectés directement ou indirectement au service ;
- Les autres impôts éventuels sur le service à la charge du Délégué.

Redevances et participations contractuelles :

Ce poste de charges comprend les éléments suivants éventuels :

- Frais de contrôle contractuel du service, lorsque la charge en incombe au délégué.
- Autres redevances : essentiellement le montant des redevances d'occupation des domaines publics quand celles-ci sont à la charge du délégué (redevances, départementales, SNCF, VNF, Autoroutes etc..).

Collectivités et autres organismes publics :

Ce poste de charges comprend les éléments suivants :

- Redevance modernisation des réseaux, reversée à l'Agence de l'eau.
- Montant des produits collectés pour le compte de la collectivité délégante.

Dans un but de simplification, et compte tenu des périodes de reversement, le montant de ces charges est strictement égal au montant des recettes collectées pendant l'exercice civil.

Divers :

Ce poste, utilisé exceptionnellement est spécifique à certains contrats de délégation et peut comporter les charges suivantes :

- Annuité du fond de travaux concessif dans le cadre de contrat de concession.
- Dotation « exceptionnelle » spécifique à certains contrats de délégation.

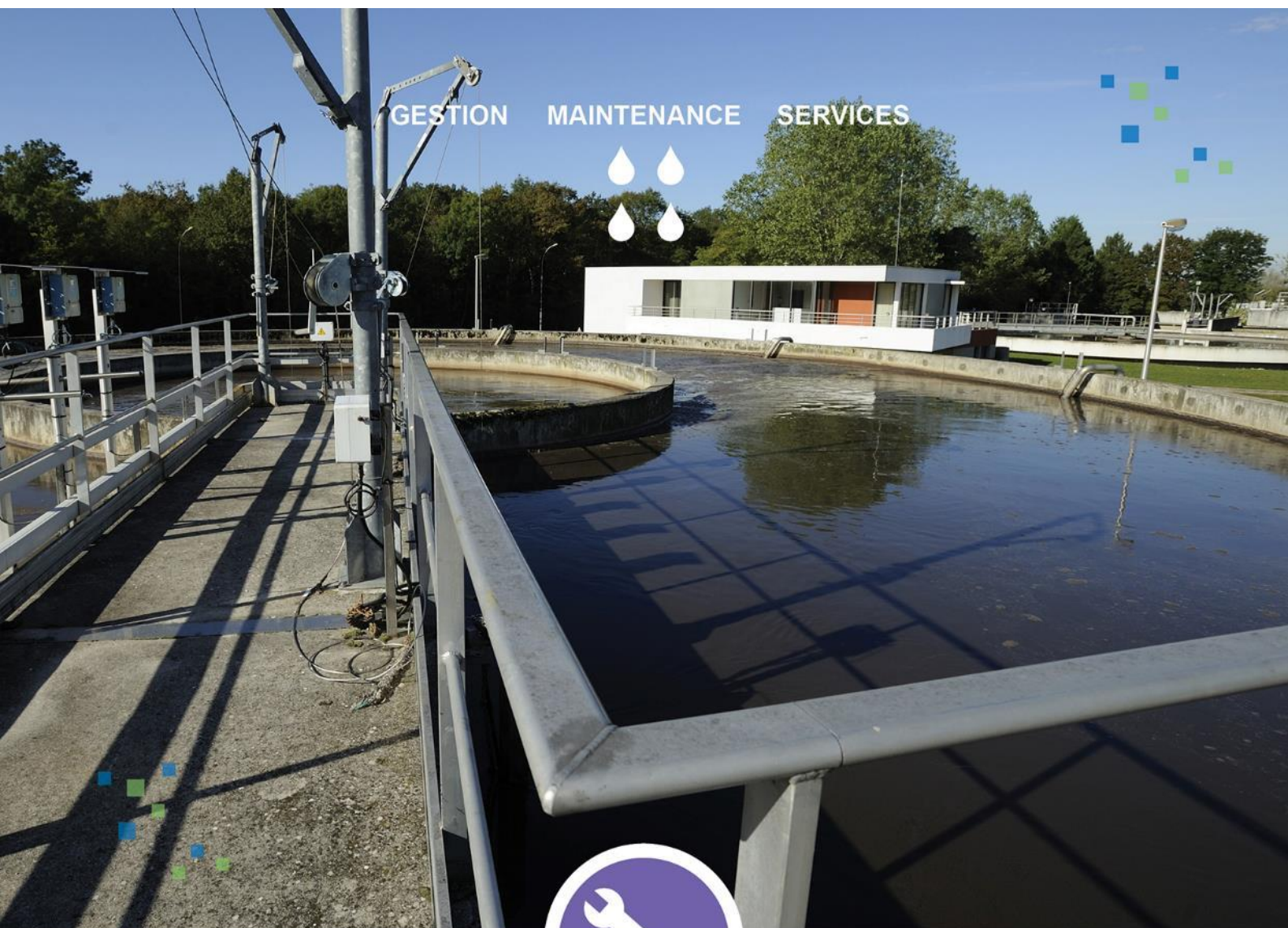
Contribution des services centraux et recherche :

Il s'agit d'une quote-part de l'ensemble des charges de structures générales de la société SOGEDO dont les charges n'ont pu être imputées directement au contrat. Il s'agit essentiellement des services supports tels les services du personnel, comptabilités, achats, assurances, commerciaux, communication, sécurité, informatique et de direction. La répartition de ces charges est effectuée grâce à la clé de répartition dite à la valeur ajoutée sur l'ensemble des contrats de délégation de SOGEDO.

Impôts sur les sociétés :

Il s'agit du montant de l'impôt sur les sociétés acquitté par SOGEDO. Le calcul est normatif et basé sur le montant d'imposition des entreprises en vigueur pour l'exercice concerné.

ANNEXE 2 :



STEP DE PORTO
BILAN ANNUEL
sur le système d'assainissement
(système de collecte et système de traitement)
Année 2020

- A – Informations générales

A.1 – Identification et description succincte

AGGLOMÉRATION D'ASSAINISSEMENT		CODE SANDRE :		
Nom :	PORTO			
Taille en EH (= CBPO) :	14 000			
SYSTÈME DE COLLECTE		CODE SANDRE :		
Nom :	PORTO			
Type(s) de réseau :	<input type="checkbox"/> UNITAIRE X SÉPARATIF ... % UNITAIRE 100 % SÉPARATIF			
Industries raccordées :	X OUI <input type="checkbox"/> NON			
Exploitant :	SOGEDO			
Personne à contacter :	JÉRÉMY THEVENET / 0681233710/ JTHEVENET@SOGEDO.FR			
STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES		CODE SANDRE :		0533366V005
Nom :	SOGEDO			
Lieu d'implantation :	CUBZAC LES PONTS 33143 / CHEMIN DE LABRY, 33240 CUBZAC LES PONTS			
Date de mise en eau :	2007			
Maître d'ouvrage :	SIAEPA DU CUBZADAIS FRONSADAIS			
Capacité nominale :	Organique	Hydraulique	Q pointe	Equivalent
	KG/JOUR DE DBO ₅	M ³ /JOUR	M ³ /HEURE	HABITANTS
Temps sec	840	2200		14000
Débit de référence :	2200M3/J			
Charge entrante : (année 2019)	EN KG/J DBO ₅ :	908	EN EH :	15133
File EAU :	TYPE DE TRAITEMENT :	BIOLOGIQUE		
	FILIÈRES DE TRAITEMENT :	BOUES ACTIVÉES EN AÉRATION PROLONGÉE		
File BOUE :	TYPE DE TRAITEMENT :	DÉSHYDRATATION MÉCANIQUE		
	FILIÈRES DE TRAITEMENT :	SILO, CENTRIFUGEUSE, COMPOSTAGE		
Exploitant :	SOGEDO			
Personne à contacter :	JÉRÉMY THEVENET / 0681233710/ JTHEVENET@SOGEDO.FR			
MILIEU RÉCÉPTEUR		CODE SANDRE :		
Nom :	LA DORDOGNE			
Masse d'eau :				
Type :	X REJET SUPERFICIEL		COURS D'EAU	

	<input type="checkbox"/> REJET SOUTERRAIN	
Débit d'étiage :		

A.2 – Etudes générales et documents administratifs relatifs au système de collecte

Communes	Année du dernier schéma directeur d'assainissement	Année de la dernière étude diagnostic	Date du zonage Eaux Usées (EU)	Date du zonage Eaux Pluviales (EP)	Date d'annexion du zonage EU et EP au PLU
Marsas	-	2016	-	-	-
Gauriaguet	-	2016	-	-	-
Aubie	-	2016	-	-	-
Virzac	-	2016	-	-	-
Saint Antoine	-	2016	-	-	-
Salignac	2016	2016	-	-	-
Saint André de Cubzac	-	2016	-	-	-
Saint Gervais	-	2016	-	-	-
Cubzac Les Ponts	-	2016	-	-	-

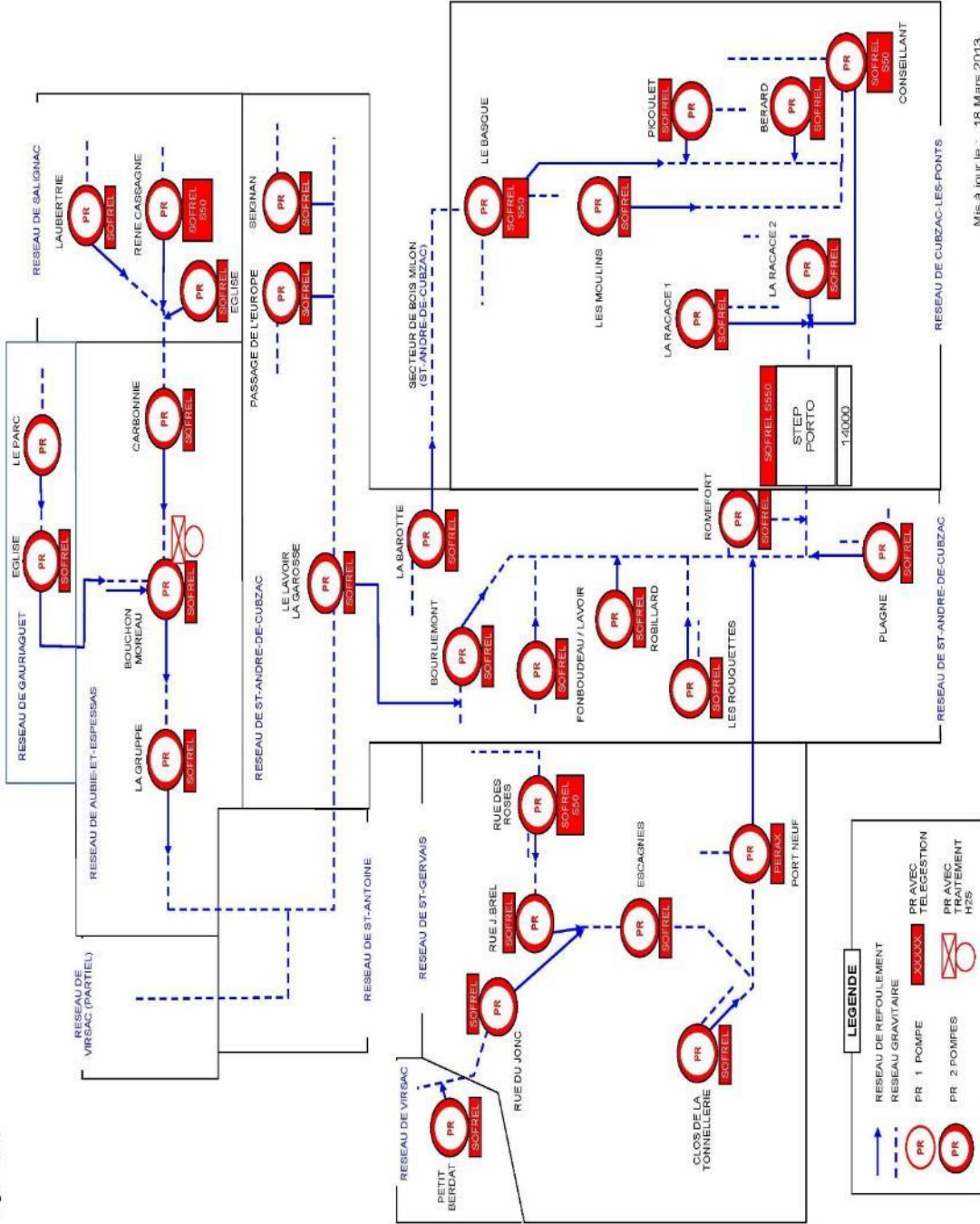
- B -

**BILAN ANNUEL
sur le système de collecte**

SYNOPTIQUE DU RESEAU

C60R000-50

SIREFA DU CUBZACAIS PRONSAUNAIS
SYNOPTIQUE DU RESEAU ASST DE LA STEP DE PORTO



Mis à jour le : 18 Mars 2013

B.1 – Les raccordements

B.1.1 – Les raccordements domestiques :

Commune (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)	Code INSEE	Nombre total de branchements
Marsas	33272	174
Gauriaguet	33183	324
Val de Virvée	33018	674
Virzac	33553	341
Saint André de Cubzac	33366	4667
Saint Gervais	33415	616
Cubzac les Ponts	33143	956
Total		7752

B.1.2 – Les raccordements non domestiques : liste des établissements.

Nom de l'établissement	Activités	Modalité de raccordement (1)	Concentration, charges et volumes autorisés (DCO et autres paramètres représentatifs de l'activité)	Autosurveillance des rejets	Date de signature et durée de validité
Café de Paris	Vinification	<input type="checkbox"/> néant <input type="checkbox"/> auto. X <input checked="" type="checkbox"/> conv.	100m ³ /j 240kg/j de DCO	X oui <input type="checkbox"/> non	31/12/2025

- (1) « néant » : Aucune autorisation n'a été accordée.
 « auto. » : Autorisation de rejet accordée par le maître d'ouvrage.
 « conv » : Convention de déversement signée.

B.2 – Les travaux réalisés sur le système de collecte

Travaux de renforcement du réseau en lien avec l'augmentation de la capacité de Porto.
Intégration de quatre nouveaux postes.

B.3 – Le contrôle et la surveillance du système de collecte

Pas de contrôle sur 2020.

B.4 – L'entretien du système de collecte

B.4.1 – Récapitulatif des opérations d'entretien :

	Linéaire cumulé en m
Opération de désobstruction	225
Opération de curage	6299
Débordements chez les usagers	0

	Nombre	Nombre de curages	Nombre de débordements en trop plein
Postes de relevages	46	102	6

Six débordements suite à des épisodes pluvieux ont été observés sur le poste du Lavoir St Antoine / Conseillant / Bourlimont au cours de l'année 2020.

B.4.2 – Quantités et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année :

Sous-produits évacués	Quantité brute en masse ou volume (préciser l'unité)	Destination(s) <i>En cas de destinations multiples, indiquer la répartition entre les destinations.</i>
Matières de curage	39 m3	Step de Porto

B.7– Conclusion du bilan annuel sur le système de collecte

Le réseau reste sensible aux eaux claires parasites.

Des travaux de renforcement de réseau ont débuté en 2018 et se sont poursuivis en 2020, l'objectif étant de préparer le réseau à des débits futurs plus importants (extension, suppression de la station de Peujard).

- C -

**BILAN ANNUEL
sur le système de traitement**

LA STATION

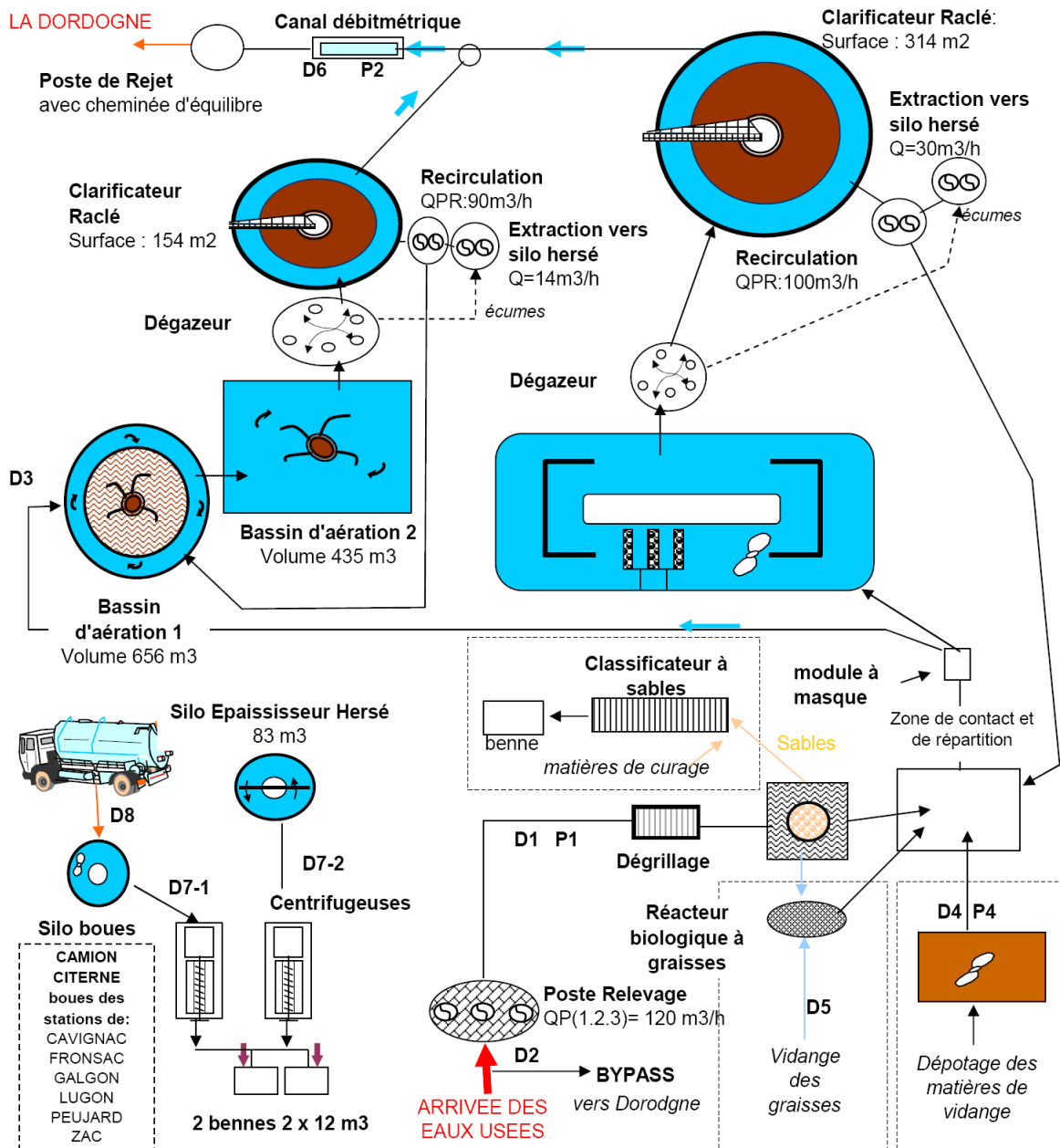
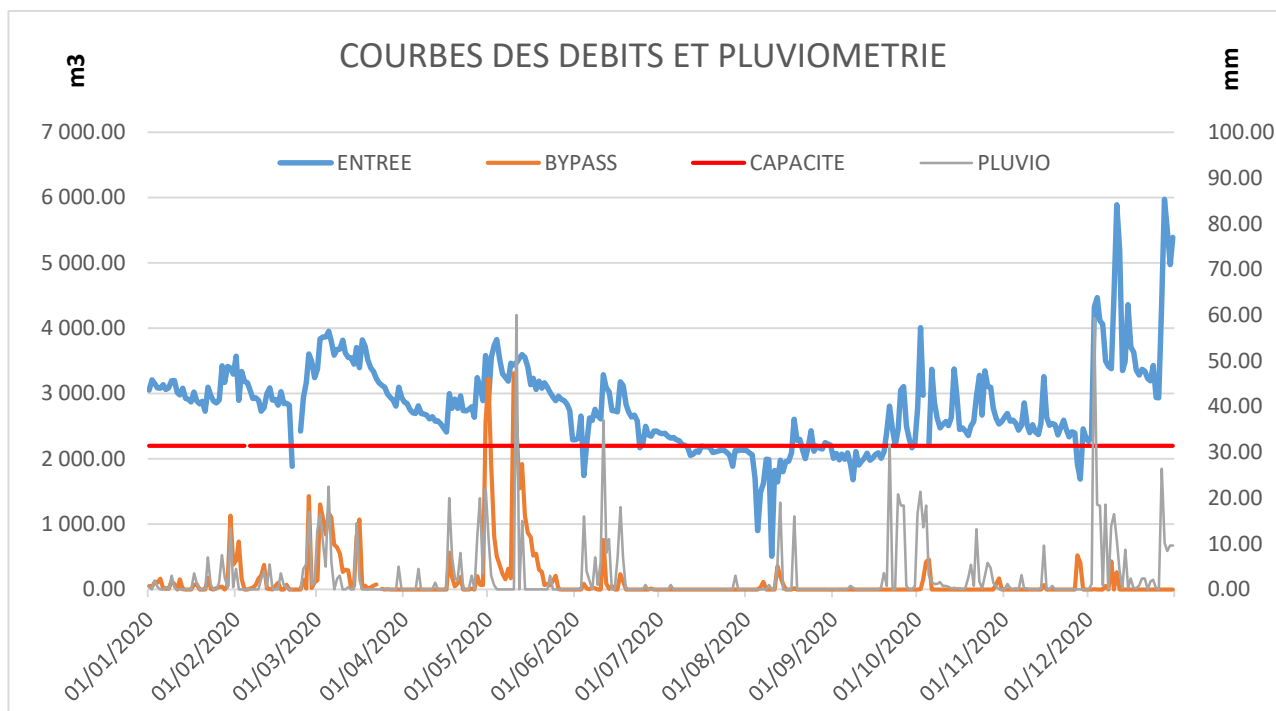


Tableau récapitulatif des points de surveillance :

Numéro des points de mesure	Code SANDRE	Nom	Commentaire
1	A3	Entrée station	Débitmètre électromagnétique et préleveur
2	A4	Sortie station	Débitmètre sonde ultrason et préleveur
3	A2	Bypass	Débitmètre électromagnétique
4	A7	Matières de vidange	Débitmètre électromagnétique
5	A7	Graisses	Débitmètre électromagnétique
6	A6	Boues avant traitement	Entrée fosse à boues
7	A6	Boues avant traitement	Entrée centrifugeuse 1
8	A6	Boues avant traitement	Entrée centrifugeuse 2

C.1 – Bilan sur les volumes d'eau

C.1.1 – Volume entrant dans le système de traitement



Totalisateur mensuel							
Mois	Pluviométrie mensuelle mm	Volume Bypass en m3	Volume d'eau brute en m3	Volume d'eau traitée en m3	Ecart (EB-(ET+BP))/((EB+ET+BP)/2) en %	Moyenne journalière EB m3/j	Taux de remplissage moyen EB journalier %
janvier	46	2 891.3	94 810	101 670	-10%	3 058	139%
février	52	4 193.8	80 520	87 113	-13%	2 597	118%
mars	100	10 632.5	106 834	116 787	-18%	3 446	157%
avril	106	4 013.8	83 484	90 096	-12%	2 693	122%
mai	93	21 916.3	99 190	105 019	-25%	3 200	145%
juin	125	1 431.3	78 269	87 584	-13%	2 525	115%
juillet	4	0	67 561	72 951	-8%	2 179	99%
août	41	808.8	61 005	64 542	-7%	1 968	89%
septembre	96.8	0	65 875	63 796	3%	2 125	97%
octobre	122	0	83 613	82 762	1%	2 697	123%
novembre	16	0	74 516	77 293	-4%	2 404	109%
décembre	248	752.5	121 234	124 824	-4%	3 911	178%
TOTAL	1050	46 640	1 016 911	1 074 437	-9%	2 734	124%

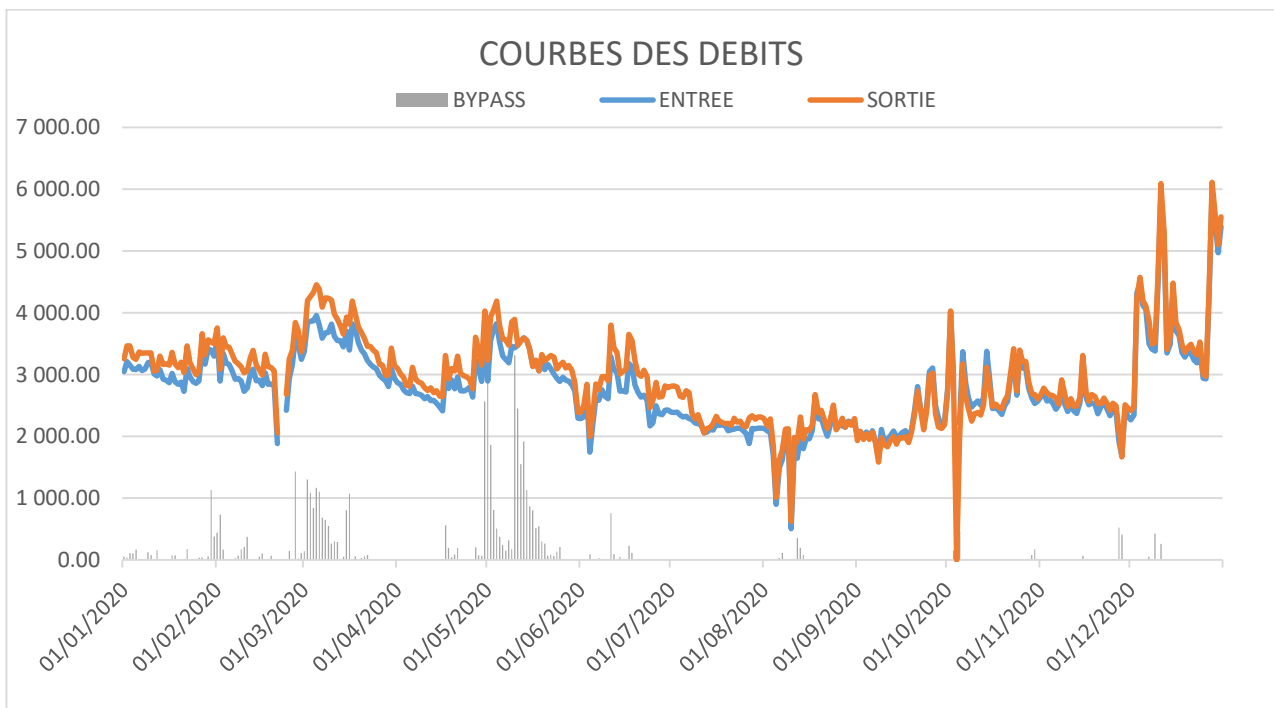
Tableau de synthèse des données

Nombre de mesures dans l'année	363 j	99%
Débit de référence	2200 m3/j	
Nombre de mesures au-dessus du débit de référence	294	
Percentile 95	3827 m3/j	174%
Volume moyen journalier	2734 m3/j	18224 EH
Nombre d'abonnés	7752	17054 EH

Le volume journalier moyen correspond à une charge polluante d'environ 18224 Equivalents Habitants. Ceci paraît un peu élevé par rapport au nombre d'abonnés raccordés (7752 abonnés x 2.2 hab/ab = 17054 hab + Cusenier). Ceci peut être expliqué par les eaux parasites.

C.1.2 – Volumes entrants et sortants de la station de traitement des eaux usées

Une surestimation des débits de sortie existe lorsque les débits d'entrée deviennent trop importants puisque des turbulences empêchent une mesure fiable dans le canal de sortie. Ceci est moins visible à partir de Septembre car il y a eu la mise en fonctionnement de la nouvelle filière avec une mesure de débit plus précise pour le rejet.



C.1.3 – Evolutions des volumes totaux annuels entrants et sortants

Année	Pluviométrie mm	Volume entrée en m3	Volume bypass en m3	nombre de jours de bypass	% de bypass par rapport volume entrée	Volume sortie en m3
2014	1 745	832 045	37 268	98	4.48%	892 739
2015	963	737 323	5 270	101	0.71%	830 112
2016	956	858 435	31 419	83	3.66%	967 645
2017	706	775 952	11 093	45	1.43%	850 844
2018	899	917 871	36 012	140	3.92%	996 691
2019	983	927 013	55 961		4.73%	997 621
2020	1028	1 046 911	46 640	133	4.59%	1 074 437

En moyenne sur 7 ans, le bypass correspond à 3.4 % du volume entrant.

C.2 – Bilan sur la pollution traitée et rejetée

C.2.1 – Evolutions des charges entrantes totales annuelles :

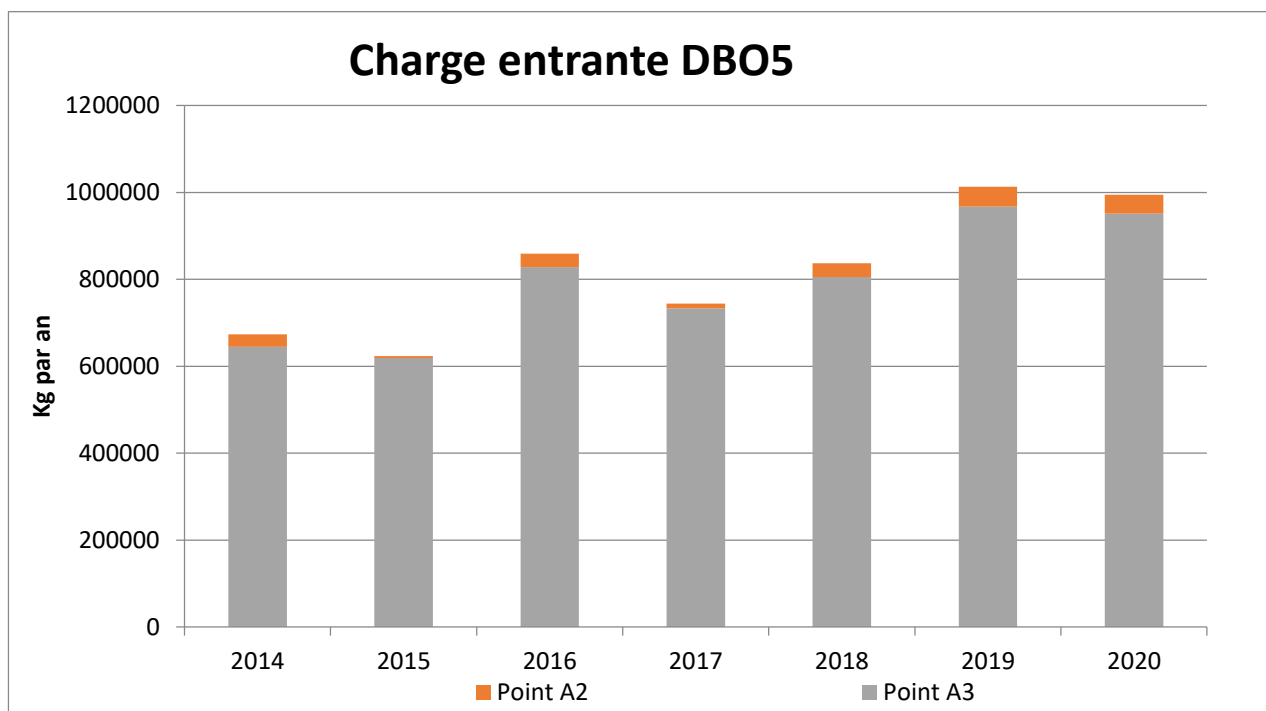
Récapitulatif des charges entrantes en entrée de station

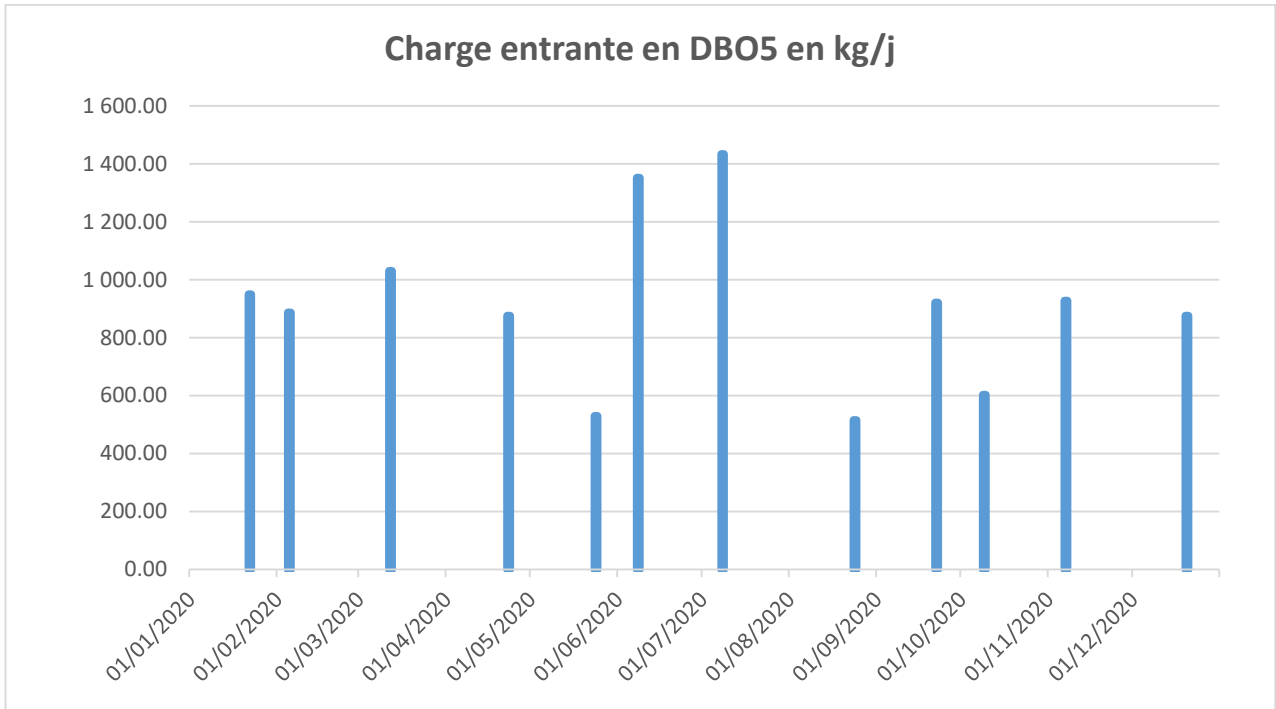
14 000 EqH	DCO en kg/j	DBO5 en kg/j	MES en kg/j	NTK en kg/j	Pt en kg/j	DCO/DBO
Nominal	1932	840	1270	210	56	
2014	2290	775	1130	179	20	2.95
2015	2318	839	1135	192	24	2.76
2016	2817	965	1178	210	24	2.92
2017	2035	945	872	217	27	2.15
2018	2180	878	873.8	218	22	2.48
2019	2312	1044	1008	230	27	2.22
2020	2071	908	945	226	28	2.28
Moyenne	2289	908	1045	210	25	
% nominal	107%	108%	74%	108%	51%	2.52

Abonnés	7752				
théorique	2047	1023	1535	256	68
% collecte	101%	89%	62%	88%	41%

On note que l'effluent est facilement biodégradable (rapport de 2.28).

C.2.2 – La pollution entrant dans le système de traitement :

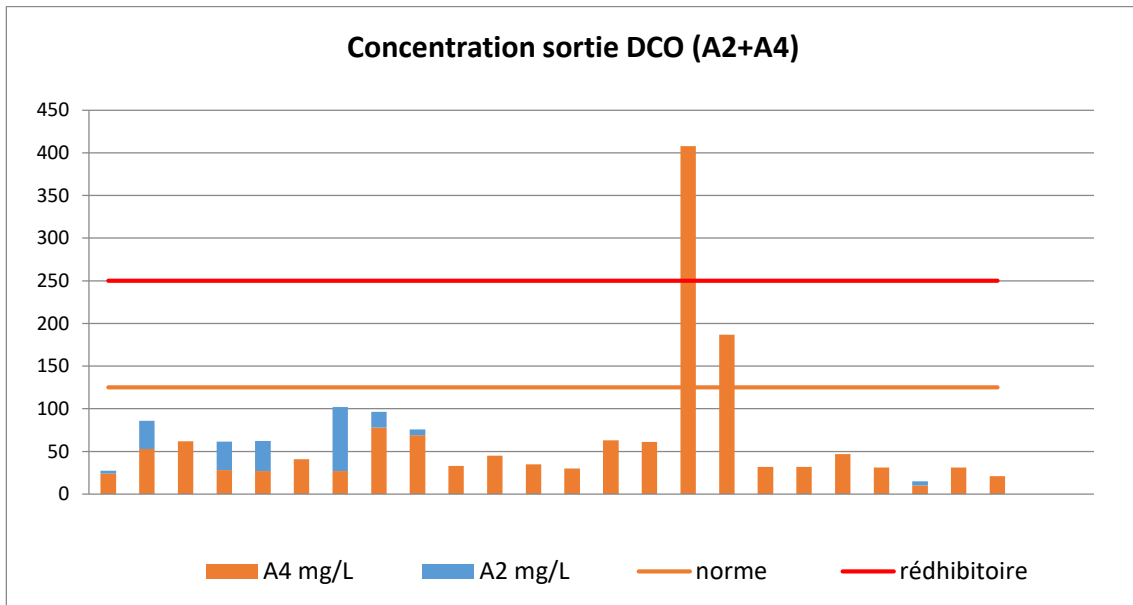


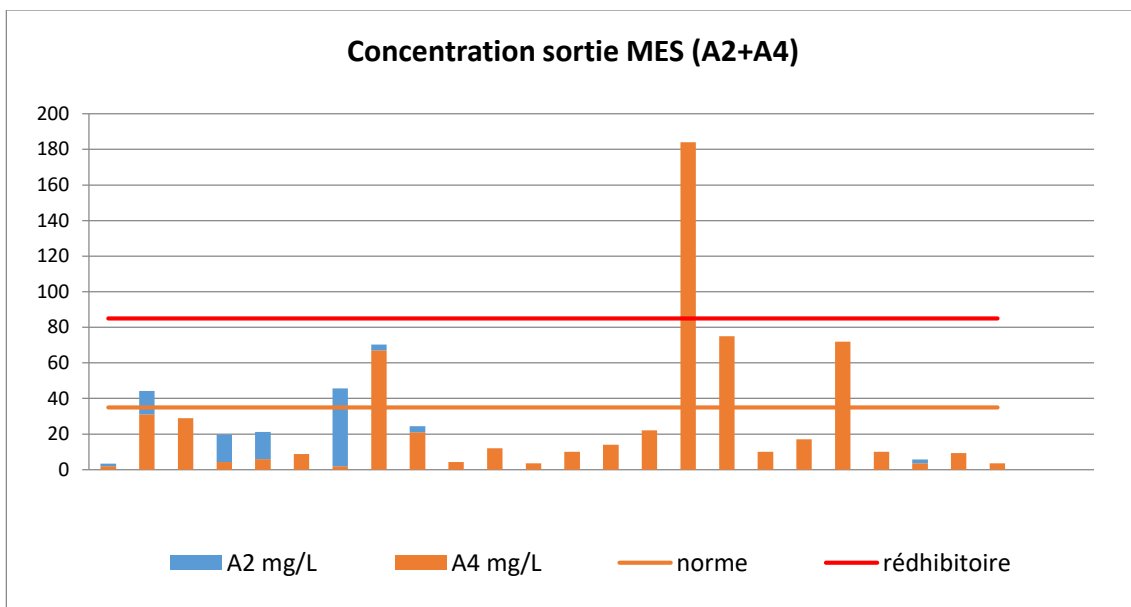
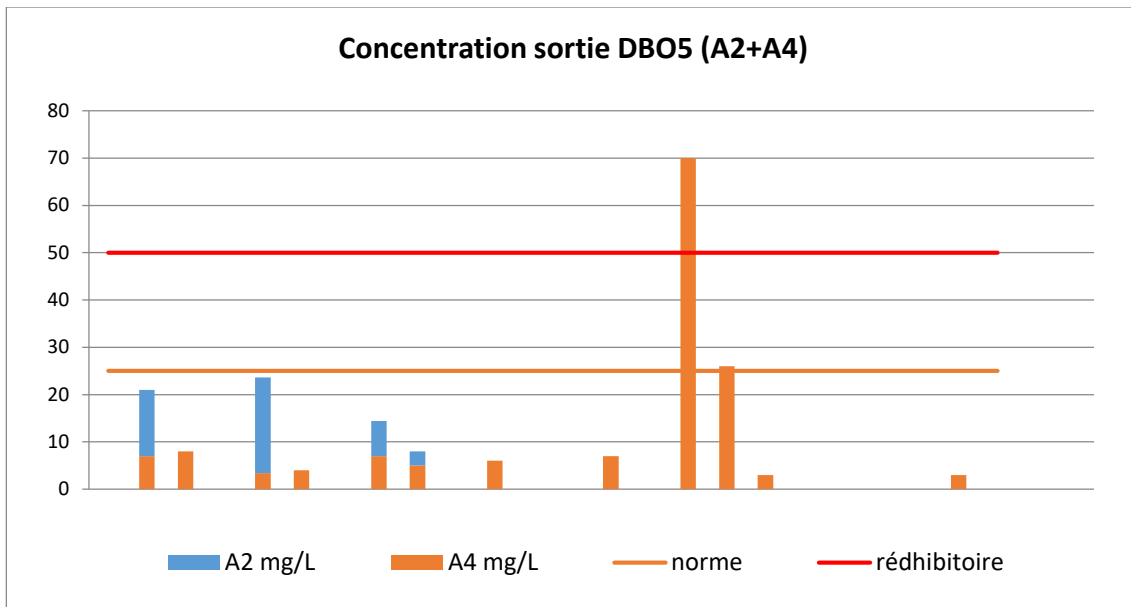


Flux journalier max en DBO5 sur l'année (CBPO) :

CBPO = 1433.9 kg/j de DBO5 (08/07/2020)

C.2.3 – La pollution sortant du système de traitement :





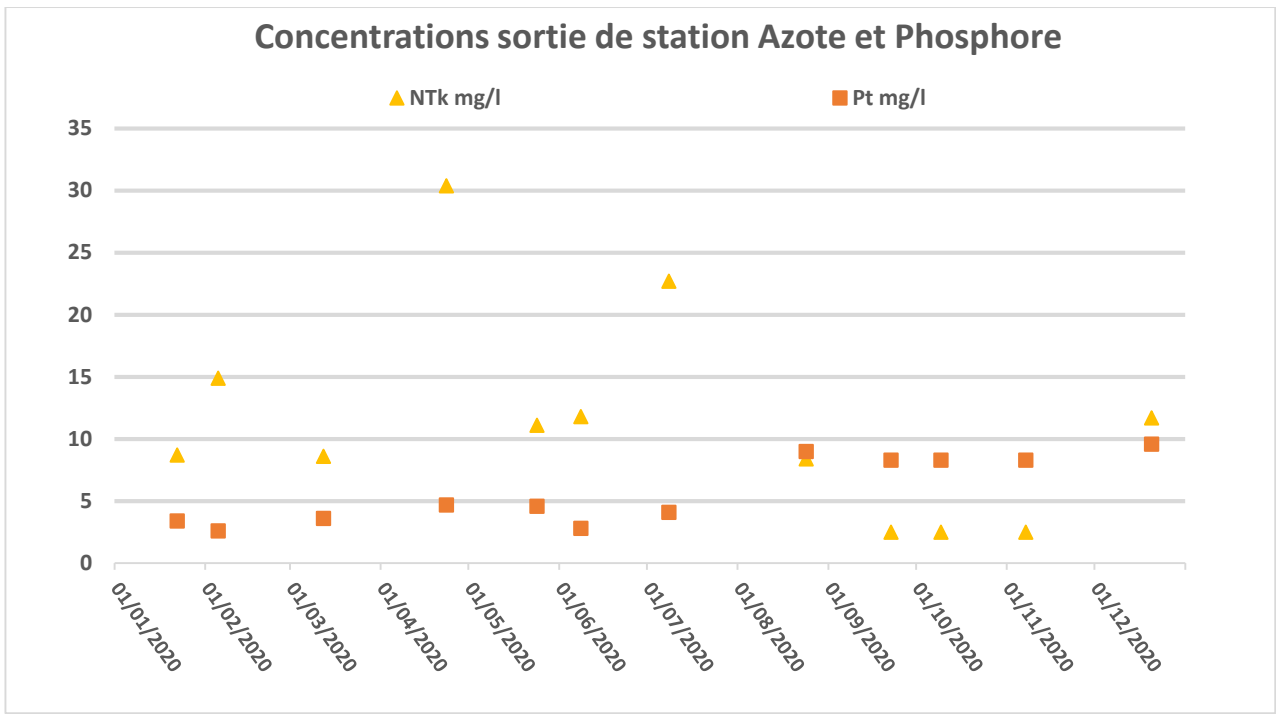


Tableau récapitulatif des résultats de l'année :

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass (A5) et du déversoir en tête de station (A2).
- Pour le rendement, l'entrée est calculée à partir de l'entrée station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).

	DCO		DBO ₅		MES		NTK		Pt	
	mg/l	rdt %	mg/l	rdt %	mg/l	rdt %	mg/l	rdt %	mg/l	rdt %
Norme de rejet arrêté du 05/02/2018	125	75%	25	80%	35	90%	-	-	-	-
Concentration maximale	250	/	50	/	85	/	-	-	-	-
07/01/2020	27.4	96.8%			3.4	99.0%				
22/01/2020	86	86.7%	21	91.9%	44.3	83.6%	8.7	86%	3.4	56%
05/02/2020	62	92.7%	8	96.9%	29	92.6%	14.9	79%	2.6	77%
29/02/2020	61.6	94.1%			19.8	95.8%				
12/03/2020	62.2	87.1%	23.6	91.1%	21.2	89.7%	12.4	78%	3.8	35%
23/04/2020	41	95.7%	4	98.6%	8.8	98%	30.4	65%	4.7	47%
02/05/2020	102.1	58.1%			45.7	64.6%				
24/05/2020	96.5	80.1%	14.4	91.6%	70.3	48.8%	11.1	84%	4.6	32%
08/06/2020	75.6	92.7%	8	98.2%	24.5	95.4%	11.8	88%	2.8	83%
26/06/2020	33	96.3%			4.2	98.8%				
08/07/2020	45	94.6%	6	99.0%	12	97.6%	22.7	75%	4.1	66%
25/07/2020	35	96.9%			3.5	99.2%				
05/08/2020	30	88.6%			10	92.0%				
24/08/2020	63	93.4%	7	98.1%	14	95.9%	8.4	89%	9	48%
10/09/2020	61	93.8%			22	94.3%				
22/09/2020 (porto 3)	408	48.1%	70	83.8%	184	59.8%	2.5	97%	8.3	13%
09/10/2020 (porto 3)	187	71.2%	26	91.6%	75	63.8%	2.5	97%	8.3	13%
07/11/2020 (porto 3)	32	96.3%	3	99.2%	10	97.2%	2.5	97%	8.3	13%
16/11/2020 (porto 3)	32	94.7%			17	96.1%				
26/11/2020 (porto 3)	47	95.5%			72	86.6%				
01/12/2020 (porto 3)	31	96.8%			10	98.1%				
07/12/2020 (porto 3)	15	95.5%			5.7	95.9%				
20/12/2020 (porto 3)	31	95.6%	3	98.8%	9.3	97.1%	11.7	83%	9.6	-38%
29/12/2020 (porto 3)	21	94.4%			3.6	98.1%				
Moyenne	70.2	89%	16.17	95%	29.97	89%	11.6	85%	5.792	37%

Nombre de non-conformité (concentration ou rdt)	1	0	5	11.6	5.79
Nombre d'échantillon non conforme maximum autorisé	3	2	3	mg/L en moyenne	mgP/L en moyenne
Nombre de dépassement de la valeur rédhibitoire	1	1	1	-	-

Interprétation des résultats :

Nous observons trois dépassements sur trois autorisés en MES avant la mise en fonctionnement de la nouvelle station. Ces dépassements témoignent de la saturation de l'ancienne file.

Les dépassements des bilans du 22/09/2020, 09/10/2020 et 26/11/2020 sont dus à la mise en route de la nouvelle station. Ils ne seront pas pris en compte dans l'évaluation de la performance de la nouvelle station.

Les résultats du bilan du 29/12/2020 sont conformes malgré qu'il soit fait avec un volume en entrée est au-dessus du PC 95.

Les performances de la nouvelle filière sont très bonnes.

C.2.5 – Le suivi des micropolluants :

Voir étude faite en 2020. Rapport en annexe.

**C.3 – Bilan sur les boues, les autres sous-produits
et les apports extérieurs**
C.3.1 – Les boues :

- Quantité de boues théorique à extraire :

$((\text{kg de DBO5 par an} + \text{kg de MES par an}) / 2) \times 0.7 = ((908 \times 365) + (945 \times 365) / 2) \times 0.7 = 236.72 \text{ T de MS à extraire}$

- Quantités annuelles de boues produites, apportées et évacuées au cours de l'année :

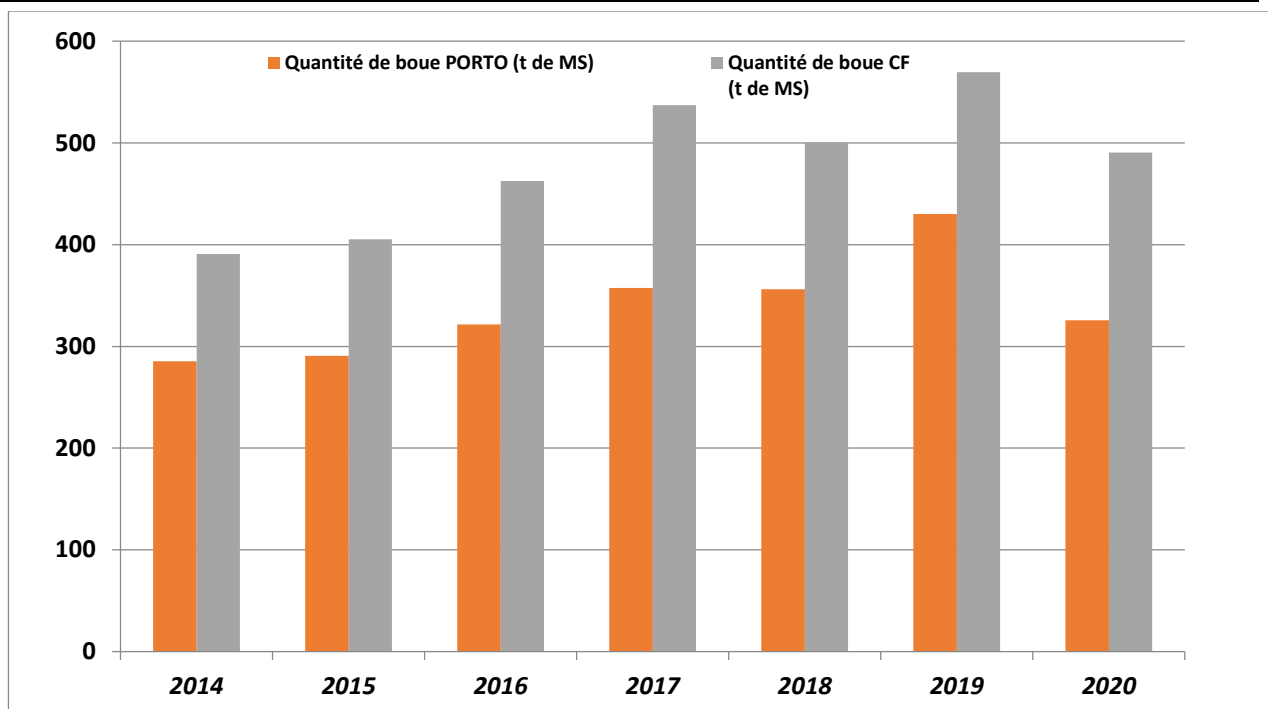
Boues 2020		Quantité annuelle brute	Quantité annuelle de matière sèche (tonnes de MS)
Boues produites (point A6)			325.73
Boues apportées (point S5)	Origine		
	<i>Cavignac</i> 0533114V002	3039	25.83
	<i>Fronsac</i> 0533174V001	2086	15.85
	<i>Galgon</i> 0533179V001	3682	33.5
	<i>Lugon</i> 0533259V001	4058	45.45
	<i>Peujard</i> 0533321V001	4876	44.37
	Total	17741	165
Boues évacuées (points S6 et S17)			456.94

La quantité de boues produites correspond à 138 % du théorique.

- Répartition de la quantité annuelle de boues produites et son évolution (point A6) :

Mois	Boues du Cubzadais-Fronsadais						TOTAL CF
	Boue issue de la station de PORTO m3	Boue issue de la station de Lugon-Cadillac m3	Boue issue de la station de Peujard m3	Boue issue de la station de Galgon m3	Boue issue de la station de Cavignac m3	Boue issue de la station de Fronsac m3	
janvier	1787	540	200	326	226	102	
février	1148	528	397	335	232	133	
mars	1123	477	506	300	244	85	
avril	1445	508	377	376	258	190	
mai	2061	337	352	309	258	150	
juin	1711	443	371	312	310	102	
juillet	1602	463	553	445	257	109	
août	1427		155	245	170	131	
septembre	26	80	844	308	252	183	
octobre	881	321	411	341	319	219	
novembre	1611	258	518	199	266	354	
décembre	2493	103	192	187	246	328	
Total	17314.89	4058	4876	3682	3039	2086	
concentration moyenne g/L	18.0	11.2	9.1	9.1	8.5	7.6	
Estimation en t de MS	325.73	45.45	44.37	33.50	25.83	15.85	490.74

Année	Quantité de boue PORTO (t de MS)	Quantité de boue CF (t de MS)	Données de AES (t de MS)	Volume de polymère utilisé t	utilisation polymère kg/T de MS
2014	285.4	390.78	391.27	11.75	30.07
2015	290.65	405.39	405.9	12.5	30.83
2016	321.62	462.65	460.58	13	28.1
2017	357.46	537.35	537.45	19	35.36
2018	356.18	500.59	501.38	16	31.96
2019	430.02	569.58	541.48	17	29
2020	325.73	490.74	456.94	16.8	34.2



- Destinations des boues évacuées au cours de l'année, en tonnes de matière sèche :

Destinations (liste SANDRE)	Tonnes de MS	% MS totale	Observations
Compostage « Produit »	456.94	100	AES

Qualité des boues :

Les analyses de boues montrent une qualité conforme.

Récapitulatif des résultats d'analyses de la qualité des boues :

Date	Lieu	Observations	Valeur Agronomique											Eléments Traces Métalliques							Composés Traces Organiques						
			Matière Sèche	Humidité	pH eau (par extraction)	perte au feu de la MS (MO)		NTK	C/N organique	N-NH ₄	P ₂ O ₅	K ₂ O	MgO	CaO	Na ₂ O	Cr	Cu	Ni	Zn	Cr+Cu+Ni+Zn	Cd	Pb	Hg	fluoranthène	benzo (b) fluorenthène	benzo (a) pyrène	Somme des 7 PCB
						% m. sèche	g/kg du sec																				
Norme	% du brut	% du brut												1 000	1 000	200	3 000	4 000	10	800	10	5	2.5	2	0.8		
26/06/2020	Porto	boue pâteuse	24.2	75.8	6.85	83.6	59.94	6	7.68	44.756	3.525	4.678	35.628		16.6	218	13	701	949	1.01	21.9	0.767					
27/08/2020	Porto	boue pâteuse	19.6	80.4	6.4	85.7	76.3	5.42	17.1	40.588	5.092	5.699	34.208		20.1	242	15.1	745	1022	1.02	19.7	0.484	0.05	< 0.05	< 0.05	< 0.006	
23/11/2020	Porto	boue pâteuse	23.1	76.9	7.48	86.4	58.05	7.91	3.76	31.542	3.875	4.714	26.207														
26/11/2020	Porto	boue pâteuse	19.8	80.2	7.01	80.9	71	5.94	1.38	43.043	4.098	4.457	26.01		19.9	165	16.3	507	708	0.88	20.1	0.7	0.35	0.51	0.36	< 0.01	
30/11/2020	Porto	boue pâteuse	25.4	74.6	7.08	89	51.76	6.5	3.76	45.775	6.28	5.501	27.92		20.1	181	14.4	574	790	0.986	20.3	0.41					
08/12/2020	Porto	boue pâteuse	21.7	78.3	6.73	85.2	59.66	4.53	1.79	54.257	8.176	7.404	31.468														
16/12/2020	Porto	boue pâteuse	29.9	70.1	6.89	32.9	23.6	5.05	1.89	15.39	1.94	1.931	11.45		8.65	49	5.74	150	213	0.302	7.2	0.0862	< 0.01	< 0.01	< 0.01	0.03	

C.3.2 – Les autres sous-produits :

- Quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année :

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute	Destination(s) (Parmi la liste Sandre du tableau des boues) <i>En cas de destinations multiples, indiquer la répartition entre les destinations.</i>
Refus de dégrillage (S11)	93.51 Tonnes	PENA Environnement

- Quantités annuelles de sous-produits apportés au cours de l'année :

Sous-produits apportés	Quantité annuelle brute	Précisions : origine des apports, traitement éventuel ... etc.
Sables	87.25 tonnes	Step et réseaux du Cubzadais + St Savin
Huiles / Graisses	33 m3	Step du Cubzadais + St Savin

C.3.2 – Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU :

- Quantités des apports extérieurs au cours de l'année et quantité de pollution correspondante :

Apports extérieurs	Quantité annuelle brute	Quantité de pollution (DBO5, DCO, autres...)	Précisions : origine des apports, traitement éventuel ... etc.
Matières de vidange (point S12)	5174 m3	5.5 T/an de DBO5	Société d'hydrocurage
Matières de curage (point S13)	81 m3	9920 kg/an DCO 1920 kg/an DBO5	. Réseau et postes du Cubzadais + St Savin . Nettoyage fosse boues, fosse MV . Nettoyage des step (dégazeur, clarif, ..)

C.4 – Bilan de la consommation d'énergie et de réactifs

C.4.1 – Quantités d'énergie consommée au cours de l'année :

Energie	Consommation (en kWh)
Electricité	1093515

Ratio de fonctionnement :

Année	Pluviométrie annuelle mm	Volume d'eau brute en m3	Consommation électrique en KWh	ratio kWh/m3
2016	956	858 435	861 322	1.00
2017	706	775 952	861 532	1.11
2018	983	927 013	868 858	0.94
2019	983	927 013	1 005 702	1.08
2020	1028	1 046 911	1 093 515	1.04

C.4.2 – Quantités de réactifs consommés au cours de l'année :

Réactifs utilisés (en masse de matière commerciale ; préciser l'unité)	File(s) eau (point S14)	File(s) boue (point S15)
Polymères	-	16.8 T

C.4.3 – Eau potable consommée au cours de l'année :

Eau potable consommée (en m3)	6353
-------------------------------	------

C.5 – Les faits marquants sur le système de traitement, y compris les faits relatifs à l'autosurveillance

C.5.1 – Liste des faits marquants sur le système de traitement :

N°	Date de début	Date de fin	Durée (jours)	Situation inhabituelle (oui/non)	Type et description de l'évènement (arrêt programmé, opération de maintenance, incident ...)	Impact sur le milieu et actions entreprises pour en limiter l'importance	S'il s'agit d'un incident, actions entreprises pour éviter de nouveaux incidents
1	22/02/2020	23/02/2020	1	Oui	Coupure électrique / reprogrammation du bilan	Aucun	-
2	11/05/2020	18/05/2020	7	Oui	Problème électrique sur le débitmètre d'entrée	Aucun	-
4	04/06/2020	05/06/2020	Durant la nuit	Oui	Problème électrique	Passage au trop plein, envoi mail à la DTTM	-
5	06/08/2020	07/08/2020	Quelques heures	Oui	Pompes bouchées dans le PR entrée STEP	Passage au trop plein durant intervention	-
6	16/08/2020			Non	Mise en service de la nouvelle filière	Aucun	-
7	01/09/2020			Non	Arrêt de l'ancienne filière	Aucun	-
8	01/09/2020	31/12/2020		Oui	Plusieurs bilans annulés et reprogrammés suite à des problèmes sur les préleveurs	Accord de la DDTM pour chaque report	-
9	04/10/2020	05/10/2020	1	Oui	Problème de communication, valeur communiquée égale à 0	Aucun	-
10	09/12/2020	10/12/2020	Durant la nuit	Oui	Problème électrique, arrêt des pompes d'entrées	Passage au trop plein, envoi mail à la DTTM	-

C.6 – Récapitulatif annuel du fonctionnement du système de traitement et évaluation de la conformité

Respect du planning et des obligations annuelles:

Le nombre de bilans prévus a bien été réalisé.
Les bilans reportés l'ont été avec accord de la DDTM.

Résultats :

Sur l'année 2020, nous observons trois dépassements sur trois autorisés en MES avant la mise en fonctionnement de la nouvelle station. Ces dépassements témoignent que l'ancienne station était arrivée à saturation.

Les dépassements lors des bilans du 22/09/2020, 09/10/2020 et 26/11/2020 sont dus à la mise en route de la nouvelle station. Ces bilans ne sont pas pris en compte dans l'évaluation de la station.

Les résultats du bilan du 29/12/2020 présente des résultats conforme malgré qu'il soit fait avec un volume en entrée est au-dessus du PC 95. Ceci montre le bon fonctionnement de la nouvelle filière.

Conformité :

Nous jugeons donc la station conforme pour l'année 2020.

C.7 – Synthèse du suivi métrologique du dispositif d'autosurveillance

Récapitulatif des opérations de maintenance et de vérification réalisées sur le dispositif d'autosurveillance :

Le SATESE a fait la vérification des équipements en 2020.

C.8 – Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement

Une nouvelle filière a été mise en service. Ceci permet d'atteindre une capacité de 30 000 EH.
Le réseau est toujours sensible aux eaux claires parasites.

Chiffres clés 2020 :

108 % de charge organique reçue par rapport à l'ancien nominal
124 % de charge volumique reçue par rapport à l'ancien nominal
138 % de boues extraites par rapport au théorique